

ABONNEMENTS		
	Quotidien	Mois
Ville	\$4.00	\$12.00
Campagne	5.00	15.00
Etats-Unis	5.50	16.50
Union postale	6.00	18.00
(Payable d'avance)		

Les bienfaits de nos écoles techniques

Ils ont été éloquemment démontrés hier à la Législature par Sir Lomer Gouin, qui a prouvé à l'opposition que ces établissements sont de véritables pépinières, où l'on a trouvé déjà des ouvriers experts.

LA CHAMBRE N'EST PAS RESTÉE INACTIVE HIER. — LE GOUVERNEMENT A REPOUNDU A PLUSIEURS INTERPELLATIONS. — L'HON. M. CARON VEUT PROTEGER L'ELEVAGE DU MOUTON.

(De notre correspondant)

Québec, 24 — Sir Lomer Gouin a parlé à la Chambre, cet après-midi, au cours de l'étude du budget, des Ecoles Techniques de Montréal et de Québec, démontrant que l'administration de ces institutions est aussi parfaite que l'on puisse le désirer et que l'organisation peut rivaliser avec toutes celles des institutions du genre établies en Amérique.

Sir Lomer avait à répondre aux critiques du chef de l'opposition. Tous ceux qui se sont donné la peine, dit le premier ministre de visiter ces établissements et de se rendre compte de ce qui s'y passe ont une opinion bien différente de celle que vient d'émettre M. Cousineau. Les Ecoles techniques de Montréal et de Québec sont bien organisées et bien administrées par des citoyens les plus distingués de la Métropole et de la Vieille Capitale qui se dévouent d'une façon qui ne s'est pas démentie une seule fois encore. Ce sont ces messieurs qui se sont occupés de l'achat des terrains, ayant soin d'apporter dans chacune des transactions la plus stricte économie, ce sont eux qui ont surveillé la construction de ces monuments qui font l'honneur de la province et contribuent à l'embellissement de Montréal et de Québec.

Nous avons confié à des experts réputés, comme M. Macheras, le soin d'outiller ces écoles destinées à l'enseignement technique.

C'est M. Macheras, qui en a ouvert les portes et la jeunesse y est accourue en grand nombre. On a prétendu que nous avions trop dépensé pour ces écoles en comparaison du bien que l'on en a retiré. Sait-on que pas moins de 200 élèves ont suivi les cours du jour à Montréal et que le soir le nombre en dépassait parfois 700. Les cours d'automobiles, par exemple, réunissaient à certains moments 4 à 500 élèves, parlant les deux langues; c'est à l'Ecole Technique de Montréal que se sont formés les meilleurs chauffeurs de la Métropole.

A Québec, M. Vêry était chargé de diriger l'école. Aux qualités d'un savant et d'un expert, il ajoutait celles d'un brave et d'un patriote, il est tombé sur le champ de bataille pour la défense de son pays.

Il se donne à Québec aussi, des cours du jour et des cours du soir; les cours d'automobiles y ont eu également beaucoup de succès. Les élèves qui ont obtenu des diplômes de l'école ont trouvé de l'emploi sans difficulté. Les directeurs se sont occupés de leur trouver des positions et nombre d'industries se félicitent aujourd'hui du concours d'hommes d'expérience et d'ouvriers compétents formés à ces institutions.

M. Cousineau voudrait, dit Sir Lomer, que nous lui donnions la liste de tous les élèves qui sont passés par les Ecoles techniques et que nous lui indiquions la route suivie par chacun depuis leur sortie de ces institutions. C'est une chose impossible. Nous ne pouvons pas suivre tous les élèves, pas plus que les collèges classiques et les universités ne peuvent le faire.

Parmi les ouvriers qui sont les plus compétents aujourd'hui dans la fabrication des obus et autres munitions dans la province, on trouve un grand nombre d'anciens élèves de nos écoles techniques.

On a dit que nos industriels sont allés aux Etats-Unis ou en Europe pour trouver des experts quand il s'est agi de fabriquer des munitions. Je dis que c'est dans nos Ecoles Techniques que l'on a trouvé les ouvriers capables de faire les machines nécessaires à cette fabrication; l'école de Montréal s'est particulièrement signalée par le nombre de ceux qu'elle a fournis.

Le Gouvernement ne s'est pas lancé à l'aveugle dans cette entreprise. Il a envoyé des hommes sérieux visiter les Ecoles Techniques européennes dans toutes les grandes villes, pour se rendre compte du système d'administration et de leur fonctionnement; nous basant sur le rapport qui nous a été fait nous avons songé qu'il était préférable de fonder ce que j'appellerais des maisons-mères, destinées à former des ouvriers compétents qui, à leur tour, porteraient dans toutes les parties de la province, les bienfaits des connaissances acquises.

On nous reproche d'avoir trop dépensé pour ces fins. Mais, à Toronto, dès que l'on a reconnu la nécessité de l'enseignement technique, on a construit une école de trois millions de dollars. A Halifax, on a une école technique qui a coûté un million.

Les Ecoles Techniques de Montréal et de Québec ne sont que les premières du genre; nous avons l'intention d'en construire dans d'autres centres. Ainsi, le secrétaire de la province est en pourparlers avec les autorités de Sorel pour y construire une Ecole Technique. Hier, encore une délégation de Hull a prié le gouvernement de construire une autre Ecole Technique dans la région.

Sir Lomer termine en invitant l'opposition à critiquer, s'il y a lieu, afin de contribuer au perfectionnement de l'entreprise. Le désir du gouvernement est de faire des Canadiens-français des ouvriers capables d'être les égaux des ouvriers étrangers, sinon de leur être supérieurs. Le gouvernement a besoin du concours de tous les députés de la Chambre pour poursuivre cette œuvre et il a confiance que tous voudront assurer le progrès des Ecoles Techniques, même les députés de l'opposition. L'item du budget en faveur des Ecoles Techniques de Montréal, de Québec et des autres écoles du genre en dehors de ces deux cités n'a pas encore été voté.

On a voté les items en faveur de l'Université Laval de Montréal et de Québec, de même que celui qui est destiné à l'Université McGill, en tout \$75,000. Les bills de la Compagnie Lecavallier et Riel Ltée et Bélair Ltée ont été adoptés par la Chambre tels que passés par le Comité des bills privés. On n'y a fait aucun amendement.

(A suivre à la page 3).

L'honneur avant tout!

Remarquable exposé de la politique du président Wilson concernant la guerre sous-marine et la position des Etats-Unis comme nation souveraine dans l'univers.

Washington, 24. — Le président Wilson, après les deux jours d'agitation au Congrès concernant l'avertissement à donner aux Américains prenant passage sur des navires marchands des nations en guerre d'Europe, a écrit ce soir au sénateur Stone, président du comité du Sénat sur les Affaires étrangères, qu'il ne pouvait consentir à diminuer d'aucune façon les droits des citoyens américains.

Voici la lettre :

Le 24 février 1916.
"Mon cher Sénateur,
"J'apprécie grandement votre lettre bienveillante et franche d'aujourd'hui, et je crois qu'elle demande une réponse aussi franche.

"C'est avec raison que vous prétendez que je dois faire tout en moi pour tenir les Etats-Unis hors de la guerre. Je ne crois pas que le pays ressentirait aucune gêne de ma conduite à cet égard. Durant des mois au cours desquels l'anxiété n'a fait que grandir, j'ai lutté dans ce but, au milieu de difficultés de toutes sortes, et jusqu'à présent j'ai réussi. Je ne doute pas que le succès ne me favorise encore. La politique que les Puissances du centre ont déclaré devoir suivre à l'avenir, en ce qui concerne la guerre sous-marine, menace de créer, pour le présent, des obstacles insurmontables; mais elle me paraît si incompatible avec les assurances explicites à nous données dernièrement par ces mêmes puissances sur leur façon de traiter les navires marchands sur la haute mer, que j'ai raison de croire que des explications vont suivre, qui changeront l'aspect de cette politique. Nous n'avons aucune raison de soupçonner leur bonne foi ou leur fidélité à leurs promesses dans le passé, et pour ma part, j'ai confiance que l'avenir ne nous en apportera pas.

"Mais, à tout événement, notre devoir est évident. Il n'y a pas de nation, il n'y a pas de groupe de nations qui ait le droit, pendant la durée des hostilités, de changer ou de mépriser les principes que tous les peuples ont adopté pour adoucir les horreurs et les souffrances de la guerre; et, si jamais les droits légitimes des citoyens américains devaient malheureusement être diminués ou niés par un acte de ce genre, nous ne devrions plus, alors, il me semble, choisir la politique que nous aurons à suivre.

"Pour ma part, je ne puis consentir à voir diminuer de quelque façon les droits des citoyens américains. L'honneur et l'amour-propre de la nation y sont en jeu. Nous voulons la paix et nous la préserverons à tout prix, sauf à la perte de l'honneur; défendre à notre peuple d'exercer ses droits de crainte que nous ne soyons appelés à la défense constituerait une humiliation sans précédent. Ce serait acquiescer implicitement à la violation des droits de l'humanité, à quelque nation qu'ils appartiennent et en quelque partie du monde que ce soit. Ce serait rabaisser délibérément la fonction que nous avons remplie jusqu'ici avec orgueil comme arbitres des nations, même au milieu de la tourmente d'une guerre pour le droit et la liberté. Ce serait rendre ridicule et futile tout ce que le gouvernement américain a essayé et a réussi à faire au cours de cette lutte terrible des nations.

"Il est important de songer que si, dans le cas actuel, nous remplaçons le principe par l'opportunité, la porte serait inévitablement ouverte à d'autres concessions. Considérons une seule fois à amoindrir un droit, et nous verrons certainement s'accumuler les humiliations, tandis que tout l'édifice du droit international s'écroulerait morcelé par morceaux entre nos mains. Ce à quoi nous prétendons, ici, c'est l'essence même des choses qui ont fait des Etats-Unis une nation souveraine. Elle ne peut les abandonner sans admettre son impuissance comme nation et sans faire l'abandon de son indépendance parmi les autres nations de l'univers.

"Je parle en toute gravité, mon cher sénateur, sans passion, ayant nettement conscience des lourdes responsabilités qui m'incombent, et comme votre ami sincère et dévoué. S'il arrivait que nous diffé-

(A suivre à la page 3).

VERDUN RESISTE AVEC HEROISME A LA RUÉE TEUTONNE

L'artillerie française arrête la formidable armée allemande et on assure que la place est imprenable.

LES ALLIÉS SE BATTENT SUR UN FRONT DE CINQ CENTS MILLES

A la nouvelle de la venue d'un zeppelin, Paris se plonge dans l'obscurité.

Paris, 24. — 10.50 p.m. — Le duel d'artillerie s'est continué, au nord de Verdun, mais il n'y eut pas d'attaque d'infanterie, dit le communiqué officiel émis ce soir par le Ministère de la Guerre. Entre la Meuse et Ornes, l'ennemi fit plusieurs attaques furieuses, mais notre front ne fut brisé nulle part.

LE BULLETIN DE PARIS

Paris, via Londres, 24. — Le texte du bulletin officiel émis ce soir par le Ministère de la Guerre se lit comme suit :

"Nous avons effectué un tir concentré contre les travaux de l'ennemi à l'ouest des Maisons de Champagne et au sud de Sainte-Marie à Py.

"En Argonne, des feux destructeurs ont été dirigés contre les travaux allemands à la Fille Morte.

"Dans la région au nord de Verdun, l'ennemi continua de bombarder, avec la même intensité, notre front de la Meuse jusqu'au sud de Fromezey. L'activité de l'artillerie se modéra quelque peu entre Malincourt et la rive gauche de la Meuse. Il n'y eut pas encore d'attaque d'infanterie dans cette région.

"Entre la rive droite de la Meuse et Ornes, l'ennemi a montré la même férocité que le jour précédent, et multiplia ses attaques furieuses, laissant sur le terrain des monceaux de morts, sans avoir réussi à briser notre front.

"Aux deux sites, nous avons reculé notre ligne, une partie derrière Samogneux, l'autre au sud d'Ornes. Notre artillerie riposta sans répit à celle de l'ennemi.

"En Lorraine, nous avons repoussé et poursuivi un détachement ennemi en reconnaissance qui tenta d'approcher l'un de nos petits postes au nord de Saint-Martin.

LE "TEMPS" DE PARIS ASSURE QUE VERDUN EST IMPRENABLE

Paris, 24. — Le "Temps", dans sa revue militaire, estime que les Allemands emploient en moyenne dix fantassins par chaque pied du front où les attaques sont les plus furieuses. Au nord de Verdun, ce qui comprend une ligne de plus de 8 milles de long, entre Brabant et Ornes.

Le critique militaire du "Temps" soutient que les opérations ne sont nécessairement que les préliminaires d'une tentative d'assièger Verdun, mais l'attaque s'étend sur une grande partie du front dont Verdun forme une partie des défenses intérieures. Les attaques, dit-il, sont encore retenues aux travaux de première ligne, tandis qu'il y a en arrière trois autres lignes de défenses à des intervalles stratégiques. Ces lignes sont construites plus solidement et mieux élaborées de leur nature que les premières lignes; car les travaux sur ces lignes ont pu être exécutés à loisir, les ouvriers n'étant pas à portée du tir allemand.

UNE ALERTE A PARIS

Paris, 24. — 11.45 p.m. — Les lumières de Paris furent éteintes à 11 heures, ce soir, le gouverneur militaire ayant averti la population de l'approche d'un dirigeable. Comme ce dernier ne faisait pas son apparition, on ralluma les lumières de nouveau à 11.40 heures, quand on eut déclaré tout danger disparu.

LA TACTIQUE FRANÇAISE: USER LES ALLEMANDS. — LES LIGNES FRANÇAISES NE SERONT JAMAIS PERCÉES.

Londres, 25. — La grande bataille de Verdun que l'on suit en Angleterre, avec un profond intérêt, mais sans anxiété jusqu'ici, est regardée ici comme l'offensive longtemps attendue des Allemands. On fait remarquer que les Français, profitant de leurs premières expériences de la guerre, maintiennent très rarement avec force leurs tranchées avancées, et qu'en conséquence, leur retraite sur certains points de leur seconde ligne de défense n'est pas un signe de faiblesse.

D'un autre côté, on croit que les généraux français ne font que poursuivre leur tactique de laisser l'ennemi se lancer à l'assaut en masse, ce qui coûte des sacrifices énormes aux Allemands. Les critiques militaires font remarquer qu'après 3 jours d'assaut désespéré la seconde ligne de défense française est restée partout intacte.

On présume, ici, que les Allemands ont commencé leurs préparatifs pour cette attaque vers le temps de la défaite des Turcs en Arménie qui a fixé le sort d'Erzeroum.

Le "Times" dit être informé que les Français sont plus confiants que jamais et portés à considérer l'assaut allemand avec grande satisfaction.

"On dit que le feu de l'artillerie est devenu si terrifiant que les tranchées deviennent par moments sans aucune valeur comme défense. Même si l'imprévu arrivait et que la première ligne toute entière tombât aux mains de l'ennemi, il aurait à faire face à 5 autres lignes augmentant en puissance en se rapprochant de la forteresse proprement dite".

ON SE BAT SUR UN FRONT DE 500 MILLES

Paris, 24. — L'étendue totale de la ligne de défense des Alliés en Belgique et en France est d'environ cinq cents milles. Cette ligne atteint son point extrême ouest dans le voisinage de Compiègne. Le point extrême est marqué par la frontière suisse, près Altkirch. Au nord la ligne se rend à Westende, entre Nieuport et Ostende, sur la mer du Nord.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, cette ligne de 500 milles est divisée en douze secteurs militaires. D'abord les Flandres, comprenant une partie de la Belgique depuis la mer du Nord jusqu'à un point un peu au-dessous d'Ypres; le deuxième est l'Artois, avec Arras près de son centre; le troisième est la Picardie, avec Amiens comme centre; quatrième, Santerre qui comprend la région de Roye vers le sud et embrasse la vallée de l'Oise; cinquième, le Soissonais avec la région comprenant Soissons et qui s'étend virtuellement jusqu'à Reims; sixième, la Champagne, qui s'étend de Reims jusqu'à Châlons; septième, l'Argonne, dénommée d'après la forêt de ce nom; huitième, Hauts de Meuse, qui comprend la tête des eaux de la Meuse; neuvième, la Woëvre, la région entre la tête des eaux de la Meuse et de la Moselle; dixième, la Lorraine, la région faisant frontière à l'ancienne Lorraine française; onzième, les Vosges, région ainsi appelée des Montagnes de ce nom; le douzième, l'Alsace, comprenant la région frontière entre les deux Alsace, française et allemande.

Mauvaise journée pour le gouvernement Borden

Les ministériels à Ottawa se voient forcés d'abandonner la discussion sur le budget, puis Sir Ths. White fait un aveu pénible, et enfin on apprend la défaite du candidat Fallis, compromis dans la vente de chevaux.

L'HON. GRAHAM FAIT ADMETTRE AU MINISTRE DES FINANCES QU'IL AVAIT MANQUE DE PREVOYANCE.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 24. — La discussion argumentée et serrée faite par les députés de l'opposition aux Communes a démoralisé le gouvernement et ses fidèles acolytes.

Les financiers de la droite ne semblent pas être nombreux et au cours de la journée d'hier les ministériels ont abandonné la bataille mais cette première défaite ne devait pas être la seule de la journée.

A six heures arrivait la fatale nouvelle que le candidat conservateur Fallis, l'homme forcé de remettre les profits malhonnêtes qu'il avait faits dans la vente des chevaux au gouvernement, avait été défait par une majorité de quelques six cents voix. Cette nouvelle comme on le peut bien penser, a causé tout un désarroi dans le camp ministériel car on considère cette défaite comme une protestation du peuple canadien contre les manœuvres malhonnêtes mises en jeu par certains politiciens amis du gouvernement qui ont fait des profits exorbitants à même les deniers du peuple canadien. Et au cours de son discours, M. Graham le fait sentir au gouvernement aux grands applaudissements de toute la députation libérale.

Mais ce ne devait pas être la dernière reculée du gouvernement au cours de la journée. M. White, présent à la chambre, au cours du discours de M. Graham a dû avouer qu'il n'avait pas prévu nombre de cas où il accordait généreusement à des compagnies capables de payer la taxe une exemption de cette taxe. Et le ministre a laissé à entendre de façon assez directe que son projet de loi serait amendé tel que le demande l'opposition. Et de nouveau, l'opposition a accueilli cette déclaration du ministre par des applaudissements vigoureux.

C'est l'aveu du gouvernement qu'en matière de finances, il en a encore beaucoup à apprendre de ses adversaires en politique. C'est l'aveu d'une incapacité étonnante de la part d'une administration qui a le devoir de veiller aux intérêts de tout le peuple canadien. C'est l'aveu du ministre des Finances qu'en fait de politique fiscale et d'économie politique, il n'est pas très versé, pas assez versé pour remplir les fonctions qu'il remplit à l'heure actuelle.

Comme question de fait, le gouvernement découvert dans sa tentative de protectionnisme politique en faveur de ses amis naturels les manufacturiers de munitions, doit céder sous la pression de l'opinion publique et de la responsabilité que l'opposition était en train de placer sur ses épaules. Et ce n'est que le commencement de la dégringolade. Le gouvernement devra céder bien autre chose avant la fin de la session actuelle.

Comme nous l'avons dit, la discussion a été menée toute la journée à peu près par les libéraux. Seuls MM. Boulay et Davidson ont parlé du côté de la droite. Ils ont parlé et c'est à peu près tout ce qu'ils ont fait de pire. Le député de Rimouski a fait un discours touffu et enfantin et M. Davidson s'est contenté à peu près de crier de toute la force de ses poumons sans donner de preuves cependant, que le gouvernement n'avait pas fait de partisannerie politique et il a insulté l'opposition.

La réponse du côté libéral a été vigoureuse et cinglante.

M. Pacaud, le jeune et brillant député de Mégantic, et M. Graham, ont été les deux principaux orateurs de l'opposition avec MM. Verville, Michaud et MacKenzie en second plan. Dans les discours de chacun de ces orateurs cependant, il y avait plus d'arguments que nous n'en avons entendu du côté de la droite depuis le commencement de la discussion sur le budget.

C'est M. Boulay qui a commencé la journée sur le budget. Son discours a été une divagation amusante et folichonne. Il a commencé par une tentative de réponse au discours de M. Lanctôt mardi soir dernier; ancien nationaliste, M. Boulay a voulu expliquer la volte-face faite par lui et les vingt-et-un de la province de Québec, et a déclaré à M. Lanctôt qu'il se trouvait des nationalistes même dans les rangs des libéraux et que M. Lanctôt avait fait l'autre jour des déclarations plus avancées que MM. Bourassa et Lavergne, et que s'il fallait condamner les gens qui ont légèrement changé d'opinion il fallait aussi blâmer M. Lanctôt.

Puis M. Boulay a tenté de réfuter les arguments de M. Lanctôt au sujet de l'embarco placé par le gouvernement sur le foin canadien. Mais M. Lanctôt qui s'y connaît en la matière a cloué M. Boulay au poteau en remettant les choses au point et M. Boulay a dû se contenter de dire qu'il croyait pour sa part que le gouvernement en plaçant cet embargo sur le foin était de garder tout l'approvisionnement disponible au Canada pour les alliés. L'opposition s'est amusée de la tête de M. Boulay.

Puis M. Boulay après avoir adressé renfort de compliments au ministre des Finances, redevient partiellement nationaliste et se met à faire de la critique générale.

Parlant de l'augmentation du coût de la vie, M. Boulay a déclaré que pour sa part, il voyait les raisons de cette augmentation dans la désertion des campagnes et dans l'immigration qui nous vient des pays d'Europe. M. Boulay voudrait que cette immigration fut quelque peu épurée et parmi les indésirables il classe les Juifs, véritable fléau pour notre pays, ajoute-t-il. Comme remède, il suggère que l'immigration soit restreinte aux agriculteurs, des immigrants prêts à mener leurs familles avec eux et voudrait en plus que ces immigrants fussent sous la surveillance des agents du gouvernement pendant au moins trois ou quatre ans. Comme moyen d'économie, la proposition est assez paradoxale.

Puis M. Boulay passe à la question budgétaire et trouve pour sa part que le budget de guerre de 250 millions est quelque peu lourd. Il croit que le Canada aurait fait tout son devoir après avoir fourni, équipé et envoyé nos soldats en Angleterre. Evidem-

(A suivre à la page 3).

CHRONIQUE DES SPORTS

LE MONTREAL REMPORTE POUR LA DEUXIEME FOIS LE TITRE DE CHAMPION

LES CLUBS DE SHERBROOKE ET L'U. C. DE R.

IL TRIOMPHE HIER SOIR DU LAVAL PAR UN SCORE DE 3 A 1 DANS UNE JOUTE FURIEUSEMENT CONTESTEE. — LAJOIE N'A PAS JOUE.

Le Montréal a remporté hier soir le championnat de la ligue de la Cité en battant le Laval par 3 à 1 dans une joute furieusement contestée, jouée en présence de 3,000 personnes. Les étudiants étaient privés des services du capitaine Lajoie.

Une furieuse bataille a marqué la fin de la période finale.

Avant la joute, M. Eddie Deery, sportman bien connu a présenté au Laval une superbe coupe en argent, pour la meilleure moyenne pour les points pendant la saison. Les joueurs reconnaissent cet acte de générosité en poussant trois hurrahs pour M. Deery.

Première période.

Il est 8 h. 30 lorsque la joute commence. Dès le début, le Laval lance à l'attaque avec furie. Les sauts se succèdent, mais le Montréal est ferme et repousse le danger. Les attaques sont d'ailleurs trop individuelles.

Le Montréal manque une belle chance de compléter l'annulation d'un coup très dangereux de Sharpe.

Le Laval se lance avec furie à l'attaque, mais la rondelle est tirée trop haut et passe au-dessus des buts. Une troisième fois, elle manque les gais par quelques pouces. Le Montréal fait un plan et la rondelle est lancée dans le filet de Panetton. La foule applaudit frénétiquement. Ce n'est toutefois qu'une fausse alarme, car il y a eu "off-side" et les arbitres font recommencer le jeu à quelques pas des buts. Le Laval fait un superbe plan et après avoir reçu le puck, Laurendeau tire, mais Lukeman écarte le coup.

Le Laval sans se décourager continue d'attaquer avec plus d'ardeur et Arnold tire de côté dans le filet du Montréal, comptant le premier point de la soirée pour le Laval.

A la reprise, le Montréal fait une superbe attaque qui échoue toutefois. Le Laval fait un bel plan, mais une fois de plus le puck est lancé au-dessus du filet. Les étudiants sont fort agités, mais le jeu individuel n'est pas effectif.

Le Montréal exécute une charge, après une belle passe. La rondelle est tirée vers les buts du Laval. Un point paraît certain, inévitable. Panetton se précipite vers l'adversaire et arrête le coup aux acclamations de la foule.

La première période se termine avec un score de 1 à 0 pour le Laval.

DEUXIEME PERIODE

Le jeu recommence plus furieux et plus rapide que jamais. Chaque club fait des plans qui paraissent irrésistibles, mais qui vont toutefois se briser sur la défense ennemie. Au cours d'un plan, le puck voyage d'un Montréal à l'autre et est lancé dans les

IL IMPORTE POUR LE CANADIEN DE VAINCRE LE QUEBEC, SAMEDI

LE BLEU-BLANC-ROUGE EST MAINTENANT EN AVANT DANS LA COURSE AU CHAMPIONNAT ET IL DOIT A TOUT PRIX RESTER EN PREMIERE PLACE.

Le Canadien et le Québec se rencontreront samedi dans leur dernière partie de la saison. Cette joute aura une importance énorme sur le championnat. Le Bleu Blanc Rouge qui est un point en avant des Wanderers fera un effort suprême pour remporter une nouvelle victoire sur le club de l'ancienne capitale et pour conserver l'avantage qu'il a conquis avant-hier soir.

Trois clubs, le Canadien, les Wanderers et l'Ottawa, ont chacun dix parties gagnées, mais le Canadien a une joute nulle se trouve à avoir une défaite de moins que ces deux autres clubs, ce qui lui donne la première place dans la N. H. A. Les Wanderers ne jouent pas samedi, de sorte que si le Canadien gagne une fois de plus contre le Québec, il se trouvera trois points en avant du club local anglais. D'un autre côté, si l'Ottawa gagne samedi, comme la chose est probable alors qu'il se mesurera avec le Toronto, le Canadien restera en avant de ce dernier par un seul point. Si l'Ottawa gagnait et que le Canadien était battu par Québec, le Bleu Blanc Rouge tomberait en deuxième place, un point en arrière du club Ottawa. Il est à espérer que le Canadien qui depuis plusieurs années vient si près de décrocher le championnat, mais qui échoue chaque fois, réussira enfin cette année à décrocher la palme et à donner enfin cette satisfaction à ses milliers de partisans.

Le Canadien a battu le Québec deux fois depuis huit jours, mais la lutte a été extrêmement chaude chaque fois et excitante au possible. Le Québec viendra ici samedi déterminé à vaincre et à prendre une délicate revanche de ses échecs qu'il a subis.

Ce que nous redoutons, c'est que le Canadien ne pèche par excès de confiance et que ses récentes victoires ne lui fassent considérer la partie comme gagnée d'avance. Certes, la partie est loin d'être gagnée, et le Canadien devra avoir recours à toutes ses ressources et à celles de ses joueurs devra faire de son mieux.

Il faut gagner cette partie à tout prix. Ce serait un vrai désastre, une calamité si le Canadien était battu samedi.

Quand ce ne serait que pour taquiner le petit groupe de "cheap sports" qui après chaque victoire des Wanderers sur le Canadien se moquent des Canadiens-français, les hommes du capitaine Lalonde devraient se surpasser pour vaincre et sortir triomphants de l'arène. Espérons que c'est ce qui arrivera demain.

UN AVIS DE QUERRIE

Toronto, 24. — Charlie Querrie prend un avenir fort sombre pour la N.H.A. si cette ligue ne voit pas à éliminer plusieurs de ses vétérans à la fin de la saison. D'après Querrie, plusieurs vétérans ont vu leurs plus beaux jours et devraient être remplacés par du jeune matériel.

O'Connell, Marks, Moran, Jack Marshall, Poulin, etc., devraient être mis de côté.

LA COUPE STRACHAN

Les premières parties de quilles pour la coupe Strachan ont été jouées hier soir aux salles du Canadien. Plante et Bunty Désautels ont triomphé de leurs rivaux Lamoureux et Labelle.

AUX DERNIERES PETES DE L'UNION QUEBEC-LEVIS. CERTAINS ORATEURS ONT SUGGERE DE FORMER UNE UNION DE RAQUETTEURS COMPOSEE DES CLUBS DE QUEBEC, DE LEVIS ET DE SHERBROOKE. — L'IDEE A ETE APPROUVEE PAR LE PRESIDENT DU SAINT-FRANCOIS.

Québec, 24. — L'Union de raquetteurs Québec-Lévis, dans la célébration de son dixième anniversaire, a tenu une séance d'ordre de fondation, s'est accrédité d'avantage, par une série de vraies belles démonstrations. Elle a revêtu l'intérêt porté à ce genre de divertissement. Plusieurs clubs qui n'ont pas fait d'organisation régulière, cette saison, étaient représentés, notamment le Voltigeur, de Lévis, le National-Indépendant et le Canadien de Québec. Ils ont contribué à ces fêtes du souvenir.

Dès samedi, le Québec Central amène les clubs Tique-Rouge, St-François, Dollard et La Gaieté, de Sherbrooke. Chacun d'eux avait envoyé de nombreux membres à Québec.

La parade à l'église Jacques-Cartier fut d'un bel aspect. Le rassemblement se fit à la salle des Zouaves.

La messe en l'église paroissiale Jacques-Cartier et dont notre journal a déjà parlé, messe dite par M. l'abbé Horace Gagnon, l'un des vicaires, et servie par J. A. Lebel, du Zouave, et L. Gonz. Crépault, du Montcalm.

Le sermon prononcé par M. l'abbé A. Langlois, du Séminaire de Québec, fut une belle pièce d'éloquence, dans les termes appropriés. L'orateur sacré recommanda de manière délicate aux raquetteurs de s'efforcer de toujours être dignes dans leurs amusements comme au travail.

Après la messe, il y eut réception chez M. J. H. Lapointe, et chez le Zouave.

Vers la fin de l'après-midi, le banquet au Bent House réunissait une couple de cents convives enthousiastes.

Après avoir goûté au menu, on émit les vœux pour boire aux différents clubs. La première au programme fut, cela sans dire celle du Roi. Toute cette assemblée de raquetteurs y répondit par le chant de "Dieu

LE CONCOURS DE PATINAGE DU MONT ST-LOUIS

C'EST EVENEMENT ATHLETIQUE AURA LIEU SAMEDI, AU JUBILE. — INSCRIPTIONS NOMBREUSES. — LES RESULTATS SERONT VERSEES AU FONDS PATRIOTIQUE.

Le grand concours de patinage du Mont-St-Louis aura lieu samedi après-midi au patinoir Jubilé. Cet événement sportif annuel dont l'organisation peut être citée comme exemple à tous les corps dirigeants du pays contribuera cette année à aider le Fonds Patriotique. Les inscriptions sont nombreuses et comme toujours l'après-midi se terminera par une joute de hockey entre l'équipe de collage et celle de nos Polytechniciens.

Newsy Lalonde et A. Laurendeau arbitreront. Voici la liste d'inscriptions dans les événements de l'après-midi.

1ère PARTIE, 3ème DIVISION

140 verges, novices — L. Carle, R. Goulet, G. McNamee, P. McNamee, P. Leroux.

140 verges, novices — L. Goulet, R. Galle, C. Barry, J. Beaulieu, W. Nolet, J. Desjardins, J. Tardif, A. Riley.

250 verges, juniors (1ère sect.) — R. Parent, T. Panos, R. Dubuc, R. Martel, S. McEvoy, L. Vaillancourt, P. Gagné.

280 verges, juniors (2ème sect.) — A. Gratton, H. Gratton, G. Barry, G. Mousseau, L. Roehon, G. Hiam.

420 verges, Int. Classe (1ère Sect.) — R. Laflamme, P. Lebeau, R. Verdon, T. Sallany, E. Lafleur, T. McDermott, T. Webber.

420 verges, Int. Classe (2ème Sect.) — A. Martin, P. Bastien, E. Jay, D. Hamel, C. Girard, D. Lalonde, R. Martineau.

Demi-mille, Seniors. — V. Leduc, R. Desjardins, L. Dupuis, E. Patry, R. Champagne, A. Desjardins, L. Moreau.

140 verges, à reculs, Juniors. — L. Goulet, C. Barry, R. Martel, S. McEvoy, A. Gratton, G. Barry, G. Hiam.

140 verges, à reculs, Seniors. — A. Martin, T. Webber, T. Sallany, D. Lalonde, R. Desjardins, E. Patry, A. Desjardins, R. Champagne.

250 verges, novices et juniors. — Prix de Madame Phillips.

HANDICAP. — 3ème DIVISION

420 verges, Sen. et Int. — Prix du Sergeant-major Phillips.

2ème PARTIE. — 2ème DIVISION

560 verges, novices. — L. Labelle, G. Perreault, R. Grant, L. McAvoy, J. Villeneuve, A. Archambault, F. Mousseau.

700 verges, juniors (1ère Sect.) — W. Cook, M. Bourcier, L. Tremblay, A. Workman, E. Moreau, H. Gagné.

700 verges, juniors (2ème Sect.) — R. Dubuc, W. Pitt, E. Prud'homme, P. E. Patin, E. Roy, G. Danseur, V. Tremblay.

1-2 mille, Int. (1ère Sect.) — A. Dalbair, P. Lamoureux, L. Pénin, A. Lafevre, T. Simard, H. Clément, Ph. Paquin.

1-2 mille, Int. (2ème Sect.) — L. Gagné, A. Thibodeau, P. Grenier, G. La-haie, B. Laflamme, L. Dubuc, T. Gaudreau, L. Grenier.

1-2 mille, Int. (3ème Sect.) — R. Bourgeois, J. Daniel, H. Tessier, P. Fortin, R. Meunier, J. L. Gaurin, A. Bourbonnais, H. Charron.

140 verges, à reculs, junior. — R.

Ahuntsic est champion

Il bat l'équipe du bureau de Poste, après une joute de toute beauté, dans la finale de la ligue Montréal-Nord.

Les vaillants joueurs du club Ahuntsic, ont remporté les honneurs suprêmes de la ligue Montréal-Nord, en triomphant des équipiers du surintendant Gaboury, après 40 minutes de jeu sensationnel. La première période se joua à une allure endiablée; les joueurs des deux équipes, encouragés par les cris et les applaudissements de leurs nombreux admirateurs, se jetèrent dans la mêlée avec la détermination de vaincre à tout prix. Bien que très dure, cette partie fut exempte de brutalité, et les 1200 spectateurs qui assistaient à cette dernière de la ligue Montréal-Nord, n'ont pas ménagé leur approbation aux joueurs pour leur belle conduite.

Après deux minutes de jeu, à la suite d'une belle combinaison entre Masson, Paré et E. Latendresse, ce dernier enregistra le 1er point de la soirée pour Ahuntsic. Cet exploit du plus petit joueur des champions fut salué d'une salve d'applaudissements.

Une minute après, le même joueur répétait la dose, et Ahuntsic était en avant de son adversaire par 2 de marge. Fisher, augmenta le score de Ahuntsic, de un point, après une brillante course individuelle. Guevremont scora deux points pour le Bureau de Poste, quelques minutes avant la fin de cette période. Paré logea à son tour la rondelle dans les buts du gardien Parenteau, du Bureau de Poste.

Dans la dernière période les joueurs se firent une lutte de corsaire, et chacun des deux clubs enregistra 5 points.

L'excitation des spectateurs au cours de ces 20 dernières minutes de jeu, était intense, ce n'était qu'un cri formidable dans le patinoir, et quand le "gong" sonna, annonçant la fin de la partie, le public se rua sur la glace et les nouveaux champions reçurent une grande ovation.

Le score final fut de 9 à 7.

Du côté de Ahuntsic, tous les joueurs méritent des félicitations et spécialement le gardien des buts St-Aubin.

Guevremont, Pontbriand et Gauthier ont aussi joué une grande partie pour le Bureau de Poste.

Dans la première joute, le Sault déclassa les étudiants par un score de 11 à 2.

Les arbitres Lanctôt et Santerre ont donné satisfaction à tous les intéressés.

SOMMAIRE

Bureau de Poste, 7 Ahuntsic, 9

R. Parenteau buts St-Aubin

Gauthier converti J. Paré

Guevremont ailes G. Latendresse

Pontbriand ailes D. Masson

Substituts — B. de Poste: Laferrière, Desbais, Binette; Ahuntsic: E. Latendresse, H. Latendresse.

SOMMAIRE

1ère période

Ahuntsic, E. Latendresse . . . 1

Ahuntsic, Fisher . . . 1

Ahuntsic, Fisher . . . 5

B. de Poste, Guevremont . . . 4

B. de Poste, Guevremont . . . 30

Ahuntsic, Paré . . . 7

2ème période

Ahuntsic, Laverdure . . . 2

Ahuntsic, E. Latendresse . . . 4

B. de Poste, Guevremont . . . 30

Ahuntsic, Paré . . . 2

B. de Poste, Guevremont . . . 4

Ahuntsic, Fisher . . . 30

Ahuntsic, Fisher . . . 30

B. de Poste, Pontbriand . . . 1

B. de Poste, Guevremont . . . 1

B. de Poste, Guevremont . . . 1

3ème période

Ahuntsic, Laverdure . . . 2

Ahuntsic, E. Latendresse . . . 4

B. de Poste, Guevremont . . . 30

Ahuntsic, Paré . . . 2

B. de Poste, Guevremont . . . 4

Ahuntsic, Fisher . . . 30

Ahuntsic, Fisher . . . 30

B. de Poste, Pontbriand . . . 1

B. de Poste, Guevremont . . . 1

B. de Poste, Guevremont . . . 1

Score final: 11 à 2 en faveur du club Sault-au-Récollet.

Chronométrateur: L. P. Corbeau

Arbitre: Théo. Lanctôt.

Assistent: Santerre.

Aux Courses de Juarez

Juarez, 24. — Voici les résultats des courses d'aujourd'hui:

1ère course — 3-12 furlongs

1. 100. Margin, 3 A 10.

2. 100. Margin, 3 A 10.

3. 100. Margin, 3 A 10.

4. 100. Margin, 3 A 10.

5. 100. Margin, 3 A 10.

6. 100. Margin, 3 A 10.

7. 100. Margin, 3 A 10.

8. 100. Margin, 3 A 10.

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

Grand Concert Belge

OU

HIS MAJESTY'S

LUNDI, 28 FEVRIER

SOUS LE PATRONAGE

De Son. Excel. l'Hon. P. E. Leblanc,

PAR

Les Artistes des Opéras et Conservatoires Royaux

D'ANVERS ET DE BRUXELLES

Prix des billets: de 50c à \$2.00.

En vente chez Ed. Archambault, Ste-Catherine Est, et chez J. W. Lindsay, Ste-Catherine Ouest. 272-4-A

Théâtre NATIONAL "SOIREE FRANCAISES"

LES DEUX NOBLESSES

3 Actes, par Henri Lavedan. 270-5-A

THEATRE CANADIEN OPERA

Cette semaine. Retenue de Dorgeval. BOCCACE, opérette en 1 acte. Toute la troupe en scène.

PRINCESS

Ce soir à 8.15. Mat. mer. et samedi.

Bringing Up Father

PRINX: Soirée 25c à \$1.00. Matinée: 25c, 50c et 75c.

ORPHEUM AUJOURD'HUI

2.10 p.m. 8.10 p.m.

WILLARD

L'homme qui se développe. Une merveilleuse démonstration de contrôle musculaire. 7-AUTRES ACTES-7

GAYETY

JEAN BÉGIN

Présente sa nouvelle création parisienne

PUSS-PUSS

Distribution toute d'étoiles. Chœur de jeunes chats.

ARENA SAMEDI

A 8.15

SUR GLACE ARTIFICIELLE

Québec vs Canadien

Admission (Entrée de l'ar. Wood), 50c; entrée principale, sièges d'amphithéâtre, 75c et \$1.00; sièges promenade, \$1.25; sièges de loge, \$1.50. Billets à vendre à l'Aréna.

PATINOIR JUBILEE

3 PARTIES

CE SOIR

GRAND-TRUNK vs L'AIGLON

ALL LONGUEUIL vs CHAMPELRE

CANADA CEMENT vs STANLEY

qu'une chose à faire, c'est de retenir ses billets dès maintenant afin de n'être pas frustré, lundi soir, de la plus sensationnelle exhibition de hockey, encore vue à Montréal.

LA LIGUE DE L'EST

Trois parties intéressantes seront jouées ce soir au Jubilé:

8 à 9-Grand-Tronc vs L'Aiglon.

9 à 10-All-Longueuil vs Champeletre.

10 à 11-Canada Cement vs Stanley.

POSITION DES CLUBS:

	G. Perd. N. Po. Ctre
Can. Cement	8 1 0 39 11
L'Aiglon	5 3 1 27 18
Champeletre	5 3 1 27 18
Stanley	4 4 1 17 17
Grand Tronc	1 6 2 20 33
All Longueuil	1 7 1 11 22

Tous les membres du Club de Raquetteurs Le Montagnard, sont convoqués à l'assemblée mensuelle du Club, pour ce soir, à 8.30 hres, très précises, au No 149 Herri.

Tous sont priés d'être présents.

LE COMITE.

(A suivre à la page 6)

QUATRE COMBATS, CE SOIR, AU CANADIEN

Le Club Canadien a mis un programme de boxe de première classe pour ce soir à ses salles de la rue Ste-Catherine-Est. Joe Jeannette et Silas Green fourniront l'intérêt dans la "principale" de la soirée et les préliminaires seront de classe toute spéciale avec des hommes comme Rivest, Labelle, Burns, Girardin, Ben Désautels et Bratton. Ces quatre batailles forment le programme le mieux préparé qui ait été fourni jusqu'ici aux amateurs. Ceux-ci prouveront qu'ils l'apprécient en se rendant en foule ce soir au Club Canadien.

ARGENT A PRETER

à un nombre limité de nouveaux clients pour leur permettre de construire tout de suite dans nos banlieues-jardins d'accès facile du Nord de l'Ar. à Dixie, Dorval, Strathmore, Valois et Lakeside. Aucune autre compagnie ne fait une offre semblable en temps de guerre. C'est à condition, toutefois, que le terrain soit acheté d'ici au 1er mars. Conditions faciles. Procurez-vous de plus amples détails et de meilleures conditions de maintenant pour visiter les propriétés cette fin de semaine sans faute. Faites aussi venir une liste des maisons du Nord de l'Ar à vendre, se à louer, \$29 et plus par mois. Ecrivez maintenant.

Marcel Trust Co. 1199 St. Denis

— ou —

Marcel Trust Co. 1199 St. Denis

Les bienfaits de nos écoles techniques

(Suite de la première page).

Trois députés ont protesté contre des rapports de journaux. Ce sont MM. Cannon, Cousineau et Sauvé. Le premier s'est plaint du titre de la "Gazette" relatif au vote sur l'amendement Laverne au sujet de la contribution de Montréal au Fonds Scolaire Ontarien. Le député de Dorchester a rappelé qu'il avait pris la peine de déclarer, pour expliquer son vote, qu'il n'entendait pas approuver par là les paroles de M. Laverne, il croyait tout simplement devoir profiter de l'occasion pour affirmer sa sympathie aux persécutés d'Ontario. Il conclut donc que la "Gazette" n'avait pas raison de dire: "Six with Laverne in fight against Patriotic Fund".

M. Sauvé proteste aussi contre le même journal. Le chef de l'opposition, lui, s'en prend au directeur du "Soleil", M. D'Hellencourt, à l'adresse de qui il emploie les expressions les plus violentes.

Un certain nombre d'articles du code municipal ont été passés. Ce travail est pratiquement terminé. Il ne reste que quelques paragraphes qui avaient été suspendus au cours des séances précédentes.

En réponse à M. Sylvestre, le premier ministre a dit que le médecin attaché à la prison de Bordeaux, depuis son établissement, est le Dr E. P. Benoit dont les rapports sont faits verbalement au géolier, dans les cas exceptionnels, ces rapports sont faits par écrit et immédiatement communiqués au shérif qui les transmet au gouvernement si les circonstances l'exigent. Le premier ministre déclare aussi qu'il n'a pas reçu de plaintes au sujet des honoraires chargés aux gardes pour examens médicaux.

M. Sauvé voulait savoir s'il y avait eu des évocations de détenus à la prison de Bordeaux. On lui a répondu qu'il y en avait eu quatre: celles de Arthur Brais, Louis Simard, Joseph Bisson et G. Thibault, que les deux premiers ont été condamnés à deux ans de pénitencier pour s'être évadés. Bisson, à six mois de prison et le dernier, Thibault, n'a pas eu de condamnation, considérant que la sentence qu'il avait déjà subie de 7 ans était suffisante. Une enquête a été faite sur chacun des cas d'évasion par le Dr Woods, inspecteur, sur instruction du gouvernement. L'hon. M. Taschereau a répondu à M. Sauvé qu'aucune réparation n'avait été faite à la prison de Bordeaux depuis janvier 1914, excepté certains travaux d'inspection.

Le premier ministre répondant à M. Tessier de Rimouski, dit qu'il avait été entendu au sujet de la question des pêcheries dans la province de Québec que les questions en litige entre les deux gouvernements, fédéral et provincial, seraient soumises à la cour du Banc du Roi siégeant en appel, et que l'une ou l'autre des parties pourrait interjeter appel de la décision de cette cour au comité judiciaire du conseil privé. Jusqu'au jugement final, le gouvernement de la province reste en possession des pêcheries.

L'hon. M. Caron a présenté un bill amendement les statuts relatifs à la création par les municipalités d'un fonds d'indemnités destinées aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons. Il fallait une requête signée par au moins un quart des propriétaires d'une municipalité et présentée au conseil municipal pour que ce dernier imposât une taxe destinée à payer les indemnités en question. La loi nouvelle décrète qu'à l'avenir, les signatures de 25 propriétaires suffiront. La loi actuelle permet aux municipalités de payer une indemnité de \$5 pour chaque mouton perdu. La loi nouvelle porte cette limite à \$15.

On a définitivement adopté les bills suivants: Amendement la loi concernant "La compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des bueries et fromageries de la province de Québec", constituant en corporation "The Metropolitan Columbus Association", Constituant en corporation l'association d'assurance mutuelle des paroisses et maisons d'éducation et de charité de la vallée d'Ottawa dans la province de Québec.

Ce soir, il y a eu séance du comité des bills privés; la Chambre n'a pas siégé.

Au cours de cette séance du comité des bills privés le bill le plus intéressant qui ait été étudié fut celui de la municipalité de Laval-des-Rapides. On demandait d'abord de pouvoir emprunter \$25,000 pour payer les dettes de la municipalité. Après avoir pris connaissance de l'état financier on constata que la dette était de 31 pour cent de l'évaluation municipale. Le maire proposa un moment de porter le pouvoir d'emprunt à \$35,000. Après discussion entre Sir Lomer Gouin, l'hon. sénateur Beaubien, MM. Peron, Lévesque et le Maire Souillard, les promoteurs en viennent à la conclusion qu'il valait mieux retirer le bill.

La Shamrock Athletic Association a été exemptée de taxes sur ses propriétés jusqu'à concurrence de \$300,000, cela comprend les taxes municipales et scolaires à Montréal et à Westmount. M. Laurendeau s'est opposé à cette exemption pour Montréal, alléguant qu'il y avait déficit tandis qu'à Westmount on a un surplus. Néanmoins la clause a été votée.

Le bill consacrant la division d'une partie de la municipalité de Saint-Léonard de Port-Maurice en une municipalité distincte, à la suite d'une difficulté au sujet de construction d'aqueduc a été voté; on a décrété, cependant, que la nouvelle municipalité paierait une partie des dettes de l'ancienne.

Dans le bill de Verdun on a retranché la clause relative à l'inscription de certaines compagnies sur la liste des voteurs municipaux, de même que celle qui avait trait à l'emprunt de \$500,000 vu qu'il n'y avait pas besoin pour le moment de cette somme. Ce montant avait été mentionné par erreur dans le préambule alors qu'on l'avait retranché dans le bill même.

ON NE CRAINT PAS L'ENNEMI

Le transport des troupes s'effectue dans l'Adriatique sous l'oeil des avions et des navires de guerre ennemis qui n'y peuvent rien.

Paris, 24. — D'après une dépêche de Rome à l'agence Havas, des personnalités royales, italiens ou étrangers, ont, en six occasions différentes depuis la mi-décembre, été transportés d'un bout à l'autre de l'Adriatique sous escorte de navires de guerre alliés, nonobstant l'activité constante de l'ennemi au moyen d'aéroplanes, de mines, de flottilles de destroyers jointe à dix-neuf attaques de sous-marins.

LE BULLETIN DE LONDRES

Les Anglais occupent un cratère. — Duels d'artillerie.

Londres, 24. — Bulletin officiel de ce soir: "Nous avons fait sauter une mine vis-à-vis de Halluch, la nuit dernière, et occupé le cratère. Aujourd'hui, un duel d'artillerie aux environs de Bac St-Amour se termina en notre faveur."

"Notre artillerie bombardait avec succès les tranchées ennemies près de Freilighien, sur le canal Ypres-Comines et à l'est de Bosinghe."

ADORATION NOCTURNE
Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre dimanche soir, à 7.30 heures, à l'église Ste-Cécile, rue Rolette, pour la célébration des Quarante-Heures.

N. B. — On se rend à cette église sous conditions. 250 nequebots ont transporté 360,000 hommes de troupes et un grand nombre d'automobiles.

Le bill de Montréal au Conseil Législatif

L'hon. M. Alphonse Racine s'est fait le parrain du bill devant la chambre haute.

L'HON. M. KELLY ANNONCE QU'IL RETIRE SON PROJET DE LOI CONCERNANT LES CESSIONS DE BIENS.

(De notre correspondant).

Québec, 24. — Sept bills privés venant de l'Assemblée législative ont été introduits cet après-midi au Conseil législatif. Parmi eux se trouve le bill amendement la Charte de la ville de Montréal, qui a pour parrain, au conseil, l'hon. M. Racine.

Ce bill a suivi sa première lecture, ainsi que les bills suivants ratifiant les titres d'un immeuble de quartier Saint-Pierre, à Québec, concernant l'Union Saint-Joseph, de Saint-Henri, constituant en corporation l'association des courtiers en assurance contre le feu de Montréal, autorisant le Barreau à admettre J. Pamphile Lemay au nombre de ses membres, constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal et concernant l'église Saint-Edouard de Montréal.

Le bill concernant la ville du Sault-au-Récollet a subi sa seconde lecture et il a été référé au comité des bills privés.

Le bill amendement la Charte de la ville de Beaconsfield, qui a été adopté, au comité des bills privés du conseil ce matin, a subi sa troisième lecture cet après-midi, ainsi amendé.

Un bill présenté la veille par l'hon. M. Pérodeau pour amender le code civil relativement à l'enregistrement de certaines servitudes a subi sa seconde lecture et il a été référé au comité de législation.

L'hon. M. Pérodeau a expliqué ce bill qui a pour effet de rendre obligatoire l'enregistrement d'une servitude continue non apparente tout comme l'enregistrement d'une servitude discontinue non apparente.

L'hon. Adélard Turgeon, président du conseil législatif, a déposé devant cette chambre le rapport du bibliothécaire de la législature pour l'année finissant le 31 décembre 1915.

Le Conseil s'est ajourné à demain avant-midi.

Devant le comité de législation du Conseil législatif, l'hon. M. Kelly a déclaré qu'il retirait le bill qu'il a présenté pour amender le code de procédure civile de façon à soumettre les personnes qui font une cession volontaire de leurs biens aux mêmes formalités que celles auxquelles sont soumises les personnes qui sont requises de faire cession de leurs biens.

Il a ajouté qu'il avait l'intention de revenir l'an prochain avec ce bill qui, lorsqu'il sera étudié et mieux connu, ne soulèvera plus les objections qu'il soulève aujourd'hui.

Au nom du Board of Trade de Montréal, l'hon. M. Racine a proposé un vote de remerciement à l'hon. M. Kelly pour avoir généreusement consenti à retirer ce bill, et cette proposition a été scondée par l'hon. Richard Turner au nom de la Chambre de Commerce de Québec.

L'hon. M. Kelly a annoncé qu'il lui ferait plaisir de discuter un jour cette question avec le Board of Trade de Montréal et la Chambre de Commerce de Québec de façon à rencontrer leurs vues.

Le même comité a adopté sans discussion le bill Pérodeau amendement le code civil relativement à l'enregistrement de certaines servitudes et le bill Phaneuf obligeant les commissaires d'écoles à prêter le serment d'office.

Le bulletin de Pétrograd

Les Allemands font travailler des femmes russes dans des tranchées très exposées.

LA POURSUITE DES TURCS DANS LE CAUCASE.

Pétrograd, via Londres, 24. 10.50 p.m. — Le bulletin officiel d'aujourd'hui:

"Dans la région de Riga et de la Dvina, secteur d'Oger, des avions allemands ont jeté des bombes. — Dans la région d'Oger, l'ennemi ouvrit dans la nuit un violent bombardement suivi d'un mouvement vers nos tranchées par des éclaireurs vêtus de blanc et qui furent repoussés par notre feu."

"Dans le secteur de Dvinsk, près du chemin de fer de Poniewesch, et au nord de Czartorysk, nos détachements arrêtèrent l'ennemi et firent quelques progrès."

"Dans la région de Pelsch, au sud-ouest d'Olyka, ils envoyèrent des femmes, probablement russes, travailler dans les positions les plus exposées à notre tir."

"En Galicie, au nord-ouest de Tarnopol, et près des villages de Gliadki et de Vorobievka, nous avons fait sauter une petite mine et occupé le cratère. L'ennemi bombardait vainement la scène de l'explosion, au moyen de mines et de mortiers de tranchées, lançant des projectiles qui, au cours de leur trajectoire, faisaient le bruit d'une hélice tournante. Près de Mikhaltche, l'ennemi lança dans un cratère que nous occupions, des bombes lacrymatoires et tenta ensuite une attaque, mais il fut repoussé par notre feu."

"Dans la mer Noire, près du Bosphore, un de nos sous-marins fut attaqué à deux reprises par deux aéroplanes, mais sans résultat. Le sous-marin détruisit un navire à voile chargé de charbon."

"Dans le Caucase, nous continuons de presser l'ennemi avec succès."

Banque en faillite

Les ouvriers des usines Krupp à Essen, Allemagne, voient leurs épargnes s'engloutir.

Londres, 24. — Une dépêche de Zurich à l'Exchange Telegraph Company, dit:

"On annonce la faillite d'une banque importante à Essen, Allemagne. — On croit que plusieurs des hommes employés aux usines Krupp ont perdu toutes leurs économies."

L'HONNEUR AVANT TOUT

(Suite de la première page)

riens d'opinion, ce sera toujours en demeurant amis; mais sur des questions aussi importantes que celles-ci, nous devons être prudents et dévoiler nos sentiments sans arrière-pensée.

"A vous, sincèrement,

"WOODROW WILSON"

La lettre du président fut écrite en réponse à une lettre du sénateur Stone donnant les grandes lignes de la situation qui existe dans la capitale où depuis hier matin on a demandé avec persistance la prise d'une attitude qui éloignerait la possibilité d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

Le président écrivit cette lettre à la fin de l'après-midi, enfermé dans son étude, et après avoir donné ordre qu'on ne le dérangeât pas. Il était décidé de mettre fin à tous les commentaires sur l'attitude du gouvernement et d'apprendre au Congrès et au pays que le gouvernement ne ferait pas autre chose que d'appuyer et de protéger le droit des citoyens américains à jouir de la liberté des mers.

Et M. Pacaud, un jeune homme, un de ces Canadiens-français qui manient la langue anglaise à merveille,

Mauvaise journée pour le gouvernement Borden

(Suite de la première page).

ment dans l'opinion de M. Boulay le Canada est en guerre pour de bon et n'y a plus comme parti de l'empire, mais comme allié de la Grande-Bretagne et des autres nations, que le commun des mortels appelle nos alliés. M. Boulay trouve aussi que, nous coloniaux, nous ne sommes pas assez considérés par les autorités impériales et il se plaint du retard apporté dans l'envoi de nos troupes sur le champ de batailles.

Et M. Boulay se mit à cogner sur le dos du gouvernement du fait qu'il garde à son emploi durant la guerre un certain nombre d'employés allemands. On a récemment répondu à M. Boulay que ces employés faisaient leur devoir et que le fait qu'ils étaient Allemands n'était pas suffisant pour justifier leur renvoi. M. Boulay n'est guère convaincu que ces Allemands ne soient pas dangereux. Ils restent Allemands tout comme et avec des sympathies germanophiles prononcées. Et M. Boulay ajoute que pour sa part ses sympathies iraient toutes à la France même dans le cas où elle serait en guerre avec l'Angleterre. La voix du sang serait plus forte que celle de l'attachement à la couronne britannique.

Puis M. Boulay touche légèrement à la question de l'enrôlement dans la province de Québec, déclarant que cette province a fait son devoir pleinement et patriotiquement. Il déclare que ce ne sont pas les opinions de M. Bourassa et de M. Laverne qui ont empêché le recrutement, car il n'y a pas deux pour cent de la population qui pensent comme eux. M. Boulay croit plutôt que c'est la tyrannie exercée contre les groupes français au pays qui a empêché un bon nombre de Canadiens-français de s'enrôler. Puis M. Boulay conseille lui aussi l'économie au gouvernement revenant à la question du Chemin de Fer de la Baie d'Hudson, qui est sa bête noire, et protestant de même contre les travaux faits dans le port de Saint-Jean. Pour sa part il ne voit pas la logique de ces travaux et il déclare que la ville de St-Jean est certainement très heureuse de posséder dans tous les cabinets un ministre qui veille à ses intérêts.

M. Verville, qui répond à M. Boulay, trouve étrange l'indépendance du député de Rimouski et fait remarquer qu'il avait encore quelque membre de sa famille à placer au gouvernement quelque part, il ne serait pas aussi sévère à l'endroit de l'administration.

Et M. Boulay attrape sans mot dire cette savate, comme il enregistre aussi la gifle que lui administre quelques instants après M. Verville, qui proteste contre l'attaque de M. Boulay contre les Juifs.

M. Verville déclare que le pays ne possède pas de meilleurs citoyens.

Avant d'attaquer la question budgétaire, M. Verville parle recrutement et déclare qu'on serait tenté de croire qu'une organisation pro-allemande est à l'œuvre dans le pays dans le but d'empêcher le recrutement. A voir la façon dont sont traités les Canadiens-français en Ontario.

Puis M. Verville passe à la question budgétaire et se plaint du fait que la farine coûte moins cher à Londres qu'à Montréal, ce qui provoque les importations canadiennes à faire ce qu'ils veulent bien. La conséquence, c'est que le pain, la nourriture ordinaire du pauvre, coûte énormément cher. Et M. Verville exprime le doute que les taxes imposées par le ministre des Finances sur les industries canadiennes affectent le trust du pain entre autre celui de Toronto, qui a étendu ses ramifications à plusieurs autres villes du pays. Et cependant s'il y a des industries qui devraient être taxées, ce sont certainement celles qui vivent à même le sou du pauvre. M. Verville exprime aussi sa surprise que ces trusts puissent continuer leur exploitation éhontée sous l'oeil du gouvernement et ne soient pas le moins du monde gênés dans leurs opérations. Et M. Verville discute la question fiscale au point de vue populaire. Il déclare que chaque piastre dépensée par l'ouvrier et le pauvre rapporte au gouvernement trente centimes; de cette façon le gouvernement recueille annuellement quelques soixante millions de piastres.

Au lieu de la taxe affectant le peuple, M. Verville suggère la taxe sur le revenu, la taxe sur les gros salaires et sur les garçons plus en état que les pères de famille de supporter le poids de cette taxe. Et M. Verville le serait prêt à taxer le salaire des ministres et celui des députés dans le but de soulager d'autant le peuple qui travaille.

Et M. Verville termine en expliquant sa position au sujet de la guerre. Comme ouvrier il est naturellement opposé à la guerre, mais dans les circonstances actuelles il ne peut faire autrement que de se joindre à ses frères d'Angleterre et de France, qui combattent pour la liberté, le droit et la civilisation.

Puis M. Davidson, un jeune député de la Nouvelle-Ecosse, ministériel de tous crins fait une attaque à fond de train contre l'opposition qu'il accuse de toutes sortes de méfaits. Pour lui, le plus sérieux, c'est celui d'avoir osé accuser le gouvernement de faire de la partisannerie politique. M. Davidson est toute compassion pour les employés qui transportent la malice dans le pays. Les libéraux, déclare-t-il, sont des océans de pleurs pour les compagnies ayant un chiffre d'affaires de \$50,000 taxées par le gouvernement et ils n'ont même pas un soupir pour les pauvres employés de la maille allant par monts et par vaux, par tous les temps et subissant toutes les intempéries des saisons. La députation libérale s'est amusée autant que la droite des cris de faussetés poussés par M. Davidson et a fait tout son possible pour l'aider en l'interrompant de temps à autre.

Et M. Pacaud, un jeune homme, un de ces Canadiens-français qui manient la langue anglaise à merveille,

le, a fait un bijou de petit discours, de forme et de facture vraiment remarquable. Il faudrait citer tout entier le discours de M. Pacaud pour rendre justice à son discours.

M. Pacaud commence par rappeler que le Canada est entré dans la guerre actuelle pour le maintien des principes de la civilisation, pour la conservation des grandes forces morales, menacées par la conception germanique de la force brutale. Puis il passe à l'étude de la situation financière du Canada qui n'est pas des plus prospères. Depuis trois ans notre dette a été augmentée de 485 millions de piastres représentant plus que toutes nos dépenses de constructions, toutes les dépenses ordinaires du pays durant les cinquante dernières années. Et avec la fin de l'année fiscale qui va commencer, cette dette sera probablement portée à un billion de piastres, portant à cinquante millions par année le total de l'intérêt de notre dette.

En face de cette situation grave M. Pacaud recommande au gouvernement la plus stricte économie, et il se déclare surpris que le gouvernement continue encore malgré la gravité de la situation financière du pays, sa même politique de dépenses extravagantes. Et M. Pacaud fait le bilan des projets du gouvernement au cours de l'année prochaine et demande une diminution de ces dépenses ordinaires. Il demande aussi l'abolition du système de patronage qui a coûté à l'heure actuelle des millions au pays, chaque année.

Puis à la suite de M. Pacaud, M. Michaud revient sur cette question de dépense et d'économie et il demande au gouvernement de se rappeler que c'est le peuple, le pauvre peuple qui paie le plus clair des taxes que le gouvernement impose à l'heure actuelle au pays.

M. Graham reproche lui aussi des premières paroles de son discours au gouvernement, l'extravagance des dépenses ordinaires pour l'année qui va commencer. Il estime à quelques vingt-huit millions de piastres le montant des dépenses, simplement de luxe et non nécessaires.

Puis M. Graham se déclare non satisfait de la manière dont le gouvernement a fait les achats de guerre dans les premiers mois du conflit. Il n'est pas le seul à le dire, et la preuve que ses plaintes et celles des manufacturiers canadiens ne sont pas sans fondement, c'est que le premier ministre lui-même se vit obligé de changer trois fois ce système pour finalement recourir à des hommes d'affaires qu'il ne pouvait trouver dans le cabinet même.

Puis M. Graham entre dans la critique de la politique fiscale du gouvernement et entre dans le détail d'une démonstration très compliquée et très intéressante. Il prouve au ministre l'échec que le projet tel que présenté laisse de nombreuses portes de sortie aux compagnies et aux industries qui veulent éviter de payer la taxe nouvelle. M. Graham prouve aussi à M. White que ce ne sont pas tant les richesses qui sont affectées par son projet, mais que ce sont les industries honnêtes, celles qui ont travaillé au développement du pays.

M. White, pressé par M. Graham, proteste que M. Graham n'a pas compris ses intentions et finalement fait l'admission indirecte que le bill quand il sera présenté éclaircira plusieurs points et contiendra des amendements importants.

M. Graham satisfait de cette explication témoigne en parlant de la gloire que le Canada est en train de se conquérir dans la guerre actuelle.

Puis M. MacKenzie, du Cap Breton, termine la journée.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICITE, 101, rue St-Jacques, Montréal. Le Gérant-général, au bureau, Numéro 75 Rue St-Jacques, Montréal.

Le Portugal et la guerre

Un décret ordonne la saisie de 36 vaisseaux marchands allemands et autrichiens internés dans le Tage.

"CE N'EST PAS UN ACTE DE GUERRE, MAIS D'INTERET PUBLIC", DIT LE PREMIER MINISTRE DU PORTUGAL. — GRAND EMOI.

Lisbonne, via Paris, 24. — Le capitaine Leotte Rego, le commandant de la division navale de Lisbonne, s'est emparé de force, hier après-midi, de trente-six vaisseaux autrichiens et allemands, internés dans le Tage. Le capitaine Rego semble avoir agi de son propre chef. Il a fait hisser les couleurs portugaises sur les vaisseaux austro-allemands et les drapeaux nationaux ont été salués par une salve de vingt-et-un coups de canon. L'acte accompli par le capitaine Rego était tout à fait inattendu.

Il a été annoncé plusieurs fois, depuis le commencement du conflit, que le Portugal était sur le point de déclarer la guerre aux puissances du centre, à cause du traité qui le lie à la Grande-Bretagne. Le 8 août, en 1914, et le 23 novembre, pendant la même année, le congrès de Lisbonne a adopté des résolutions disant que le Portugal aurait recours aux armes pour soutenir la cause des Alliés quand cela serait nécessaire. En vertu de son traité avec la Grande-Bretagne, le Portugal doit fournir à celle-ci, quand elle est en guerre, une armée de 10,000 hommes.

Le 3 janvier, cette année, le président de la république a fait connaître l'attitude du peuple portugais, au cours d'une réception donnée aux membres du parlement. Le président de la république s'est exprimé ainsi: "Je désire que l'union sacrée de tous les partis soit maintenue pendant la guerre afin que les Alliés aient raison d'être satisfaits des services rendus par la nation portugaise."

La "Gazette Officielle" publie le décret en vertu duquel les 36 navires marchands allemands et autrichiens ancrés dans la rivière Tage, furent saisis hier par le commandant de la division navale ici.

Il apparaît que la saisie est la conséquence d'une loi passée le 7 février par le Parlement. Le premier ministre, dans une entrevue, affirme que la saisie n'est pas un acte de guerre, mais simplement une mesure d'intérêt public.

Le ministre du Portugal à Berlin a reçu instruction d'expliquer au gouvernement allemand la signification des saisies et de lui donner l'assurance que les droits des propriétaires seront respectés. Des équipages portugais ont été placés sur les vaisseaux saisis.

ON ACCLAME LE CARD. MERCIER

Son Eminence a quitté Rome hier, en route pour la Belgique.

Rome, 24. — Le Cardinal Mercier est parti de Rome, cet après-midi, en route pour la Belgique. Une grande foule s'est rassemblée à la gare Centrale, pour lui faire ses adieux et l'acclamer, lui et la Belgique.

Le Cardinal Mercier fut grandement ému par les dernières expressions d'une sympathie dont il reçut des preuves abondantes au cours de sa visite de six semaines à Rome. Son Eminence dit à des amis qu'il était on ne peut plus satisfait du travail qu'il avait accompli.

LE BULLETIN DE ROME

Rome, 24, via Londres, 25. — Bulletin officiel de ce soir: —

"Dans la vallée de Popera-Rienz, l'artillerie ennemie montra une activité spéciale contre nos positions sur Montepiano sans causer de dommages."

"Sur les hauteurs au N.-O., de Gorizia, mardi soir, des détachements ennemis, ayant approché nos lignes, commencèrent à y jeter des bombes asphyxiantes, mais le feu de notre infanterie et d'une batterie suffirent à les repousser."

Les Frères du "Heros"

Que notre fermentation dans une chambre chaude, qui enlève au tabac l'arôme, le goût de vert et l'exercice de nicotine, soit un progrès, cela est démontré à l'évidence par le "HEROS", qui est maintenant en vente chez tous les détaillants; mais le "HEROS" est un mélange de Havane et de Quésnel, et pour satisfaire tous les goûts nous mettons sur le marché le "P. O. U. P. O. U.", un Havane pur, et le "BON GOUT", un Quésnel pur, fermentés de la même façon.

"BON GOUT", 81.0.
"P. O. U. P. O. U.", 81.0.
Sur réception d'un mandat-poste, nous en expédions un paquet d'une livre.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., Ltd.
St-Jacques, Canada, Montréal, Québec.

Le Canada

Montréal, vendredi 25 février 1915.

M. Cousineau et la langue française

SON ATTITUDE SUR LES ECOLES BILINGUES D'ONTARIO.

Si quelque chose pouvait encore nous étonner de M. Cousineau, si son inconséquence et nous irons jusqu'à dire son irresponsabilité pouvaient nous réserver encore des surprises, nous ne chacherions pas notre stupeur de son indigne attitude au sujet des écoles bilingues d'Ontario, attitude qui a si vivement ému toute notre population.

Certes, le public n'attendait guère autre chose du chef conservateur qui l'a habitude déjà aux pires cabrioles; mais si la personne même de M. Cousineau ne donne à ses gestes aucune portée, le poste qu'il occupe, celui de chef de parti, ne permet pas non plus de les négliger et de ne leur attacher aucune importance.

Quoi! quand toute la province de Québec s'inquiète du sort de nos frères d'Ontario; quand elle fait de grands sacrifices pour leur venir en aide; quand nous faisons de leur cause en quelque sorte la nôtre; voilà toute la sympathie que leur réserve le parti conservateur par la bouche de son chef: un refus brutal, absolu, mais heureusement sans effet?

D'ailleurs, seul un député conservateur a voté avec M. Cousineau, et plusieurs l'ont répudié sur cette question.

Mais qui représente, en cette occasion, le sentiment conservateur: est-ce le chef? ou la poignée de partisans qui a voté contre lui?

Ce n'est pas la première fois du reste que M. Cousineau témoigne d'une mentalité aussi contraire à nos intérêts les plus chers.

Il a signalé ses débuts dans la position de chef de son parti, par une déclaration en faveur de l'union législative.

Il s'est opposé à toutes les mesures progressives du gouvernement de Sir Lomer Gouin, mesures éducationnelles, financières, ou économiques, susceptibles de porter la province de Québec au premier rang.

Il n'a jamais laissé échapper l'occasion de dénigrer sa province, la représentant comme arriérée, appauvrie, réfractaire à tout progrès.

Il vient encore tout récemment de faire contre le clergé catholique une sortie aussi immodérée qu'injuste.

Qu'est-ce qui pousse donc M. Cousineau à combattre l'enseignement du français dans la province d'Ontario?

Est-ce, décidément, qu'il ne veut pas la survivance de notre langue dans les provinces anglaises que celle de notre autonomie provinciale dans la confédération?

Ce serait complet.

L'honorable M. Rogers accusé

DES ECHOS DE L'AFFAIRE ROBILIN.

Une grave accusation a été portée, ces jours-ci, devant la législature de la Saskatchewan par un ministre du gouvernement Scott: l'honorable M. Calder, contre un ministre du gouvernement fédéral, l'honorable M. Rogers.

M. Calder accuse M. Rogers d'avoir voulu l'influencer par des menaces, pour obtenir son intervention auprès du gouvernement Norris du Manitoba, en faveur des membres de l'ex-gouvernement Roblin et de leurs complices.

Par deux fois, d'après M. Calder, M. Rogers lui aurait demandé d'obtenir de M. Norris l'abandon de toute nouvelle enquête dans les scandales politiques qui ont amené la chute du gouvernement Roblin et des poursuites intentées au sujet des scandales déjà découverts.

M. Rogers aurait menacé M. Calder, s'il refusait d'intervenir en ce sens, d'embarrasser sérieusement le gouvernement Scott et lui a donné à entendre clairement qu'il avait ou pouvait se procurer les moyens nécessaires pour cela.

L'hon. M. Rogers, au début de la séance de mercredi, aux Communes, comme on a pu le lire dans notre lettre parlementaire, a opposé un démenti aux accusations de M. Calder.

Or, le même jour, l'honorable Walter Scott, premier ministre de la Saskatchewan, annonçant à la législature qu'il avait télégraphié à Sir Wilfrid Laurier la substance des accusations de M. Calder, le priant de le signaler à l'attention de la Chambre des Communes, et au besoin, de demander une enquête.

Il est possible que ce soit cette dépêche de l'hon. M. Scott qui ait provoqué le démenti donné par M. Rogers, dont les incidents de l'enquête Roblin nous ont dévoilé les relations avec une compagnie de télégraphe.

Dans tous les cas, il est important que la Chambre des Communes prenne bientôt connaissance de ces accusations, qui affectent la réputation d'un ministre fédéral.

Car ce n'est pas la première fois que le nom de l'honorable M. Rogers est mêlé aux scandales de l'ex-gouvernement Roblin, malgré la destruction, par ordre supérieur et par mesure exceptionnelle, des télégrammes échangés entre M. Rogers et certains personnages compromis avec M. Roblin, dont la commission d'enquête du juge Mathers avait demandé la production.

Les scandales des fournitures militaires

LE COLONEL CURRIE, DEPUTE CONSERVATEUR, LES DENONCE ENERGIQUEMENT.

Le colonel Currie, rapporté à la Chambre des Communes qu'il y avait eu, aussi, en Angleterre, des malversations dans les fournitures militaires. Il a cité le cas d'un juif allemand, qui avait obtenu la fourniture du bois de construction et avait réalisé des millions en profits illégitimes.

Cet individu est aujourd'hui en prison pour la vie. A quel fournisseur le gouvernement Borden a-t-il appliqué la même mesure de justice?

Et le colonel Currie a demandé au gouvernement Borden de faire faire une enquête sur cette affaire.

Le gouvernement Borden croit-il que le colonel Currie, lorsque la résolution demandait une enquête sur les commandes d'obus, acceptera, comme motif suffisant de refus, le prétexte qu'il s'agit de fonds du gouvernement impérial?

Comment pourrait-il accepter cette excuse, lui qui demande une enquête sur des choses qui se sont passées en Angleterre — bien qu'elles soient au détriment de Canadiens?

Il semble donc que, non seulement sur la question des taxes, mais aussi sur l'administration générale des affaires se rapportant à la guerre, le colonel Currie pense absolument comme l'opposition libérale et comme aussi, d'ailleurs, bon nombre d'autres conservateurs.

Combien d'autres députés conservateurs vont parler comme le colonel Currie, tant dans la discussion du budget que dans le débat sur la demande d'enquête de Sir Wilfrid Laurier?

Que fera-t-il?

Devant les objections multiples et graves que soulève le budget White, de la part même des conservateurs les plus en vue, le ministre des Finances s'acharnerait-il à vouloir l'imposer?

Ou comprendra-t-il enfin qu'il est odieux de taxer également les éprouvés bénéfiques de la guerre, et l'industrie permanente dont la guerre a affecté le rendement?

Dans l'intérêt général

Le gouvernement fédéral ne veut pas accorder à l'ouest la franchise du blé. Voilà pourtant une mesure à laquelle le Canada tout entier est intéressé.

Et en facilitant l'écoulement du blé de l'ouest, M. Borden est travaillé à augmenter, d'une très large mesure, la richesse générale du pays.

La dernière

M. Cousineau ne veut pas permettre aux municipalités de Québec de souscrire à leur gré en faveur de la lutte scolaire de nos compatriotes dans l'Ontario.

Voilà encore une de ces attitudes à la fois fausses et ridicules dont M. Cousineau a le secret.

Le fond de sa pensée

Le partisan de l'union législative devait fatalement s'opposer à ce que les droits de nos compatriotes dans l'Ontario restent distincts et respectés.

Aussi bien l'opinion souvent mise par M. Cousineau au sujet de la province de Québec et des Canadiens français ne permettait pas d'attendre autre chose de lui.

Il va bien

Il va bien le parti conservateur. A Ottawa, le budget est condamné par les partisans mêmes du gouvernement Borden.

Et à Québec la poignée de députés conservateurs vote contre M. Cousineau.

Une proposition

M. Sauvé aime les copies de correspondance. Nous lui suggérons la demande suivante:

Copie de toutes lettres échangées entre M. Cousineau et le gouvernement d'Ontario en vue de la disparition définitive de toute école française dans la province voisine.

SALONIQUE ET L'AUTRICHE-HONGRIE

(Pour le "Canada")

On peut dire que si la jonction des puissances centrales avec Constantinople intéresse au premier chef l'empire allemand qui cherche à exploiter par le chemin de fer de Bardar les riches provinces turques d'Asie-Mineure, l'invasion de la Serbie ouvre à l'Autriche la grande route commerciale et historique de Vienne à Salonique par le couloir de la Morava et la vallée du Wardar. Salonique, port de 150,000 habitants, au fond du golfe du même nom, occupe une situation géographique vraiment privilégiée, au point d'aboutissement de trois lignes ferrées conduisant à Constantinople, à Monastir et à Uskub, via Belgrade-Budapest. Elle est le débouché naturel des marchandises de la Macédoine, de l'Albanie orientale, de la vieille Serbie et même d'une partie de la Thrace, c'est-à-dire d'une région de plus de quatre millions d'habitants qui envoient annuellement au grand port grec environ deux cents millions de produits agricoles. Par la mer Egée, Salonique correspond avec Smyrne, tête de ligne de tout un réseau de chemins de fer de l'Asie-Mineure, et est le centre du transit international des Balkans vers l'Orient et réciproquement.

D'après les statistiques de 1913, l'Autriche-Hongrie occupait à Salonique le premier rang au point commercial avec 23 p.c. du tonnage total, distancé de loin l'Allemagne (12.7 p.c.), l'Italie (10.5 p.c.), la France (9.5 p.c.), et l'Angleterre (9.1 p.c.). Le sucre, l'alcool industriel, les tissus de coton et de laine, les vêtements confectionnés, la bijouterie, les porcelaines, les verres, les allumettes, les meubles en bois tournés affluaient

dans cette riche cité grecque par Trieste, Fiume et Budapest, donnant une place prépondérante dans toute la péninsule balkanique à la double monarchie dano-normande, avant-garde de l'Allemagne, toujours avide de débouchés. Les négociants et industriels austro-hongrois jouissaient de tels avantages — découlant de la proximité géographique — sur le marché de Salonique, qu'il a suffi de quelques mois de guerre en 1912 et de la fermeture des frontières serbes et bulgares pour ébranler dans leur pays une crise économique terrible, accompagnée d'innombrables faillites, car il a été impossible d'écouler les nombreux stocks de marchandises accumulés dans les usines.

Ainsi s'explique la nécessité de rétablir le fameux "drang nach Osten", la pénétration vers l'Est, c'est-à-dire la descente vers la mer Egée et son grand port naturel, rêve des hommes d'Etat de Vienne et de Budapest. Par la route de mer, l'Autriche-Hongrie est parvenue à donner à son pavillon le premier rang, bien avant ceux des Grecs et des Anglais, grâce à ses compagnies de navigation — notamment le Lloyd Autrichien — victorieuses de la marine grecque sur son propre terrain, non seulement à Salonique, mais dans la plupart des autres ports de l'Hellade; ainsi s'effectuait sans violence la maîtrise de la mer Egée au profit de la flotte marchande austro-hongroise. Mais la poussée par terre vers Salonique ne fut pas aussi heureuse. C'est en 1878, au Congrès de Berlin, que le comte Andrassy obtint de la Russie, pour prix de sa neutralité pendant la guerre russo-turque, l'occupation de la Bosnie-Herzégovine avec le droit de rattacher les chemins de fer bosniaques avec le réseau turc de la mer Egée. Mais il fallait traverser la Serbie. Alors commença une campagne de ruses et de violences contre ce petit peuple.

En 1908, le comte d'Arenberg se prépara à effectuer le partage de la Serbie entre la Bulgarie, la Roumanie et l'Autriche qui avait déjà acquis la majorité des actions de la Compagnie des chemins de fer orientaux, propriétaire des lignes de Salonique à Mitrovitz, à Uskub et à Constantinople. Aujourd'hui, le projet de l'ancien ministre des Affaires Etrangères est repris par le gouvernement de Vienne: atteindre Salonique par la Serbie conquise et meurtrie. Ainsi s'affirme dans la guerre actuelle le projet austro-hongrois de s'emparer du port tant convoité. Mais que diront les Bulgares qui le désirent ardemment? Que feront les Grecs pour garder cette riche cité? L'Italie, qui veut dominer l'Adriatique ne peut permettre à son ancienne alliée de s'emparer de la voie ferrée Vienne à Salonique; ce serait un coup terrible pour les ports italiens qui assurent, en ce moment, le trafic entre l'Europe et l'Orient, sans compter que les ambitions de l'Allemagne vont plus loin que celles de l'Autriche: les pan-germanistes sont impénitents...

une volonté de chef d'armée et une habileté de vieux pilote. Il lui laissa son pli et son emprise. C'est tout à fait l'homme de son droit et de son devoir, qui ressemble le plus à la "Revue".

Après lui, d'abord comme secrétaire de la rédaction, puis comme directeur en titre, Brunetier gouverna la "Revue des Deux Mondes". Homme de génie comme critique, comme philosophe, il était moins bon que Buloz comme directeur. Il n'avait pas ce goût électricien qu'avait Buloz et qui est l'esprit même de la "Revue des Deux Mondes". Il fit souvent de cette publication un organe de combat, où il se montrait admirablement polémique, mais où s'effrayait un peu la physiologie première et déjà arrêtée du fameux recueil. Il jeta sur la "Revue" plus de gloire qu'il ne lui rendit de services solides; mais c'est un beau service encore que d'illuminer de gloire l'œuvre qu'on tient entre ses mains et, à cet égard, la "Revue" doit, se qu'elle a fait, se montrer reconnaissante à l'égard de Ferdinand Brunetier.

Avec Francis Chalmers, la "Revue" reprit le caractère "central", pour ainsi parler, qu'elle avait avant Brunetier. Chalmers était l'homme modéré par excellence, attentif au bien qu'il y a dans toute opinion, à l'âme de vérité que chacune contient, amoureux de la ligne correctement flexible qui se dirige et se maintient entre tous les partis, invinciblement tempéré et obstiné sage. La "Revue" reprit tout à fait son ton du temps de Louis-Philippe et du second Empire, en même temps, du reste, qu'elle se rapprochait comme personnel et admettait des écrivains de la plus verte nouveauté. Chalmers fut un "recréateur", un second fondateur de la "Revue des Deux Mondes" pour ce retour au ton ancien et aux anciennes habitudes qu'il lui inspira.

Il est redoutable de lui succéder, mais M. René Doumic n'a pas à trembler, il ne tremble pas. Vieux rédacteur de la "Revue", il en connaît les autres, il en a les mœurs, il en respire l'esprit. Il saura continuer son glorieux prédécesseur en le renouvelant, ce qui est la manière la meilleure de continuer quelqu'un. Il aura sa grande manière prudente, avisée, modérée et circonspecte, et il y ajoutera un certain piquant, un certain relief, un certain "allant", comme disent les militaires, qui lui donnera un regain nouveau. Il sera (sans doute) plus contenu que Brunetier et un peu plus hardi que Francis Chalmers. C'est la juste mesure à chercher, ou plutôt à trouver sans la chercher, et c'est en effet sans la chercher que M. René Doumic la trouvera. La vieille "Revue" a une fois de plus le directeur qu'il lui faut.

Tout le monde s'en réjouira ou en sera doucement satisfait. Car la "Revue" est un de ces monuments français que tout le monde et même ceux qui n'y fréquentent pas veulent qu'il soit entre bonnes mains. Qui bien, même les excès ne sont pas fâchés qu'il y ait un organe de modération raisonnable et de mesure. Certes, l'œuvre de la "Revue" sans dire précisément, mais avec quelque chose en eux qui dit à demi-voix: "Voyons en quel point nous nous sommes égarés, quelles opinions nous aurions si nous étions raisonnables, voyons quelle manière d'écrire l'aimerais si j'avais du goût." Et cette parole intérieure est un commencement de demi-repentir et de demi-conversion. Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais pas déjà un peu troublé.

Souhaitons que la "Revue des Deux Mondes" reste longtemps pour être à la fois la cause et l'objet de ces petits mouvements-là; et ne doutons pas qu'ils se produisent souvent sous le gouvernement de M. René Doumic. (Le Gaulois).

Emile FAGUET.

UN ARTICLE DE BIENVENUE

M. René Doumic et la "Revue des Deux Mondes".

Donc voici la "Revue des Deux Mondes" pourvue d'un nouveau directeur et ce nouveau directeur est notre ami M. René Doumic. Ce choix, à ma connaissance, n'a trouvé que des approbateurs et tout le monde a estimé que M. René Doumic était l'homme indiqué. Personne n'est digne de lui, et c'est un grand honneur. Mais, dans les lettres, et dans l'esprit, M. René Doumic, en outre, a fait ses preuves comme directeur de revue et n'est pas pour être étonné au gouvernement de la première des revues françaises.

Cette "Revue des Deux Mondes" est tout à fait à part dans la République des lettres. Elle est une vieille institution littéraire, une sorte d'académie, et elle est une personne morale, très vivante, d'une physionomie très distincte et très originale. Elle est essentiellement traditionnelle, et elle admet et se permet toujours quelques traits de modernité; elle est partisan d'un ordre bien établi et d'une autorité ferme, et elle est toujours, avec cela, très largement libérale; l'esprit chrétien y subsiste et la liberté des croyances et la diversité des croyances y sont admises et y sont respectées.

La "Revue des Deux Mondes" est un salon représentatif de la haute société française, hospitalier avec discernement et sans ruse d'être "select", rendez-vous des opinions diverses, à l'exception des excentriques, et des tons différents, à l'exception du mauvais.

Or les directeurs successifs forment une sorte de dynastie très curieuse, ayant un fond commun et des physionomies, du reste, très particulières et très distinctes.

Le premier, le fondateur, "le héros", le grand homme" est ce François Buloz qui est si profondément original, presque ignoré et d'un tel bon sens et d'un tel goût inné, qu'il dirigeait fort bien et fort heureusement des hommes de génie. Il avait la première qualité de l'homme qui fait quelque chose, à savoir le culte de ce qu'il faisait. Il n'y avait rien au monde au-dessus de la "Revue" dans ses préoccupations. Il y rapportait tout ce qui était en lui et tout ce qui était hors de lui. Il vivait à l'intention d'elle. Il est de lui, le mot fameux: se levant un jour d'été à la campagne et faisant ouvrir sa fenêtre: "Oh! le beau temps pour corriger des épreuves!" Avec cela, un flair merveilleux du talent. Il le devinait à la première production d'un inconnu. Il semblait avoir un sixième sens qui le lui désignait. On lui disait: "Vous écrivez donc le génie?" — "Je ne le crée pas, répondait-il, mais je ne lui permets pas de naître sans me faire un signe." Il gouverna la "Revue" pendant plus de quarante ans, avec une autorité de souverain.

LA COOPERATION DES ALLIES

Une direction commune

Les ressources des Alliés, en hommes, en moyens matériels, en argent, sont, à tout point de vue, largement supérieures à celles de leurs ennemis.

Pourquoi donc ceux-ci maintiennent-ils leurs avantages en face d'une coalition qui devrait les écraser?

Le véritable secret de la puissance de l'Allemagne, c'est — avec sa parfaite préparation technique — sa méthode, son organisation, l'unité de commandement. Et sa supériorité, dans l'ordre d'idées, n'est rendue que plus certaine encore par le manque d'entente, de cohésion et de discipline qui caractérise les Alliés.

Là, c'est l'ordre, l'énergie, la rapidité de conception et d'exécution. Ici, c'est le flottement, l'incertitude, les conversations et les échanges de notes.

Il est évident pour tous que les derniers revers des Alliés dans les Balkans n'ont pas d'autre cause. L'écrasement de la Serbie — est explicable que par le retard mis à décider et à organiser l'expédition de secours. Et malgré cette dure leçon, malgré le résultat meilleur de l'affaire de Salonique, où l'Angleterre et la France du moins ont su enfin agir d'accord, la chute du Monténégro est une preuve nouvelle de l'impuissance de ces armées alliées devant les problèmes les plus simples, des nations pleines de ressources et de forces.

Depuis huit mois, je ne cesse de réclamer une coopération effective, et systématique entre les nations ligées contre l'abominable entreprise germanique. Comme pour les armements, que j'avais demandés si longtemps avant la guerre, on a fini par nous le refuser, quoique, un peu tardivement, nous les résultats pratiques se font attendre. A-t-on même une compréhension bien nette de l'œuvre nécessaire?

Sans doute, on a créé une sorte de conseil de guerre des Alliés, qui s'est réuni à Paris, a pris quelques décisions utiles et pourra tenir de nouvelles séances chaque fois qu'il sera nécessaire. Un comité analogue est en formation. La coordination des actions diplomatiques est devenue très étroite entre la France et l'Angleterre et est en voie de se compléter par l'adhésion, chaque jour plus nette, de la Russie et de l'Italie. L'idée même d'un rapprochement économique entre les puissances de l'Entente fait des progrès dans tous les esprits et donne lieu à des manifestations intéressantes.

Mais qu'on ne permette de le dire, ce n'est pas la ce que j'appelle une coopération véritable. Les conférences, les consultations et les visites ne suffisent plus. Elles ne font même que souligner le défaut

d'entente et d'organisation. Si l'on cause, c'est pour se mettre d'accord. Ce n'est donc pas encore fait? Au dix-neuvième mois de la guerre — on a encore besoin de délibérer?

M. Briand se rend en Angleterre et M. Lloyd-George vient en France. Soit. Ces déplacements ministériels ne peuvent avoir que de bons résultats. Mais ils n'avancent pas d'un pas la question essentielle, celle de la constitution d'un organe d'action, permanent, pratique, pourvu de pouvoirs précis, qualifié pour exécuter un plan d'ensemble et assigner à chacun son rôle dans l'effort commun.

Ce plan, cette règle, cette discipline, il les faut pour vaincre. Il n'est point d'autre moyen de mener la guerre à sa conclusion victorieuse. On dira que les conditions militaires, politiques, économiques diffèrent profondément d'un pays à l'autre. Raison de plus pour étudier et résoudre le problème. Aucun des pays en lutte avec le bloc allemand ne possède la diversité de ressources qui caractérise celui-ci; mais chacun, en particulier, a sur lui un élément de supériorité.

L'Allemagne, plus forte que chacun de ses adversaires pris isolément, est plus faible que leur ensemble.

Que les Alliés cessent donc de faire chacun sa guerre, comme s'ils étaient séparés. Qu'ils s'unissent vraiment, non pas seulement en intentions et en paroles, mais en réalité, en demandant à chacun des participants de la grande entreprise ce qu'il peut et ce qu'il doit donner.

Notre pays, qui plus que tout autre a supporté le poids de la guerre, et qui plus que tout autre en a préparé la fin glorieuse, a le devoir maintenant de parler net et de faire entendre qu'elle doit donner tous ses soins à faire un effort en effectif, qu'elle a déjà plus largement accompli qu'aucune autre nation. Mais ce qui ne lui est plus possible l'est encore à l'Angleterre, à la Russie, à l'Italie. Et, en revanche, elle peut, avec l'Angleterre, aider financièrement et industriellement ses alliés. C'est à la renaissance de sa vie économique, au développement toujours plus grand de ses fabrications militaires qu'elle doit donner tous ses soins. Sa longue expérience des choses de la guerre, son habileté technique, son entraînement intellectuel doivent faire d'elle l'âme et le cerveau de la coalition.

Que les Alliés ne s'endorment point. La guerre n'est pas finie. Pour venir à bout du formidable ennemi, il faut redoubler d'efforts. Il faut mettre tout en œuvre. La tâche est dure encore. Elle ne s'accomplira pas toute seule.

Ce n'est pas par la force des choses que nous serons victorieux. C'est par la volonté de vaincre, par la mise en œuvre méthodique et soignée de toutes les ressources. Aux magnifiques moyens d'action des Alliés, il faut une direction commune, une utilisation coordonnée. La France seule est qualifiée pour leur donner. Que ses compagnons sachent seulement voir en elle ce qu'elle est en ennemi; la force centrale — ce qui est la ruine de la ruine de tous et dont la victoire, aidée par tous, sera la victoire de tous.

CHARLES HUMBERT.
("Le Journal").

La censure occulte en Allemagne

Comment elle procède

Une des tendances principales de la censure allemande est qu'elle s'efforce de rester occulte et d'opérer sans être aperçue.

A ce sujet, un député déclara au Reichstag, dans la séance du 18 janvier: "Nos censeurs veulent faire illusion au dehors. Ils tiennent à ce qu'on pense dans l'empire et à l'étranger qu'il n'y a point de censure; chez nous et que tous les journaux, sans exception, approuvent la politique gouvernementale. On condamne impitoyablement toutes les allusions faites dans un article à l'existence même de la censure."

C'est pour cela que les censeurs en Allemagne exigent que les journaux paraissent sans "blancs" et remplacent par des communications anonymes les dépêches ou les articles soupçonnés. Plusieurs journaux soupçonnés ont été interdits pendant un temps plus ou moins long pour avoir osé mettre en vente des numéros où certains passages censurés avaient été laissés en blanc.

En certains cas, l'interdiction prononcée contre certains journaux a été prolongée parce qu'ils avaient fait savoir à leurs abonnés que la censure avait prononcé un arrêt contre eux.

Les censeurs procèdent suivant des règles arbitraires et s'accordent toutes les libertés. On a signalé le cas d'un censeur de la province du Rhin, l'avocat Kraemer, qui suspendait impitoyablement tous les journaux publiant des articles contre les annexions et qui réprimait lui-même dans la "Gazette du Rhin et de Westphalie" des articles en faveur des annexions.

La censure allemande n'est pas seulement négative; elle est aussi positive. J'entends qu'elle ne se contente pas de supprimer des articles; elle impose. Les censeurs obligent les journaux à reproduire les notes qu'ils leur communiquent sur des questions importantes. En cas de refus d'imprimer, le journal est suspendu. Le journal socialiste de Berlin, le "Vorwärts", a été lui-même contraint d'accepter de la copie officielle afin de pouvoir continuer à paraître. D'ailleurs, il est expressément interdit en ce cas aux gazettes d'indiquer au public la source de ces articles. Ils doivent être présentés comme l'œuvre de la rédaction.

Ces mesures, dans toute l'étendue de leurs effets, s'appliquent non seulement aux journaux, mais aux brochures, aux livres et aux discours prononcés dans les réunions publiques. Les orateurs doivent présenter à la censure le texte de leurs allocutions avant les meetings. On exige d'eux le même secret que des rédactions de journaux. L'orateur socialiste Antick fut menacé d'une peine sévère pour avoir voulu annoncer au débat son discours que le texte en avait été corrigé par les censeurs.

Les précurseurs

La guerre aérienne

En 1791, parut à Francfort sur Oder un roman intitulé "Die Schwarzen Brüder", les "Frères Noirs". Il est bien oublié, mais, dans le fatras de ces trois volumes, un journaliste zézichois a trouvé une vision prophétique de la guerre qui se fait aujourd'hui.

CARTES PROFESSIONNELLES



AVOCATS

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

AVOCATS, ETC.

No 97 rue St-Jacques

Edifice de la Banque d'Hydrogène

Victor Geoffrion, C.R.

Aimé Geoffrion, C.R.

Victor Cusson, C.R.

Phone Main 19

SERO-CLINIC

Docteur MANSEAU

270 RUE SHERBROOKE O.

VOIES URINAIRES

606

Gurison rapide du CANCER

et TUMEURS malignes m-

SIES, MALADIES DU SANG, de l'UTERUS

et PROSTATE. Heures: 2 à 4 P.M.

CARTES D'AFFAIRES

ENTREPRENEURS

GENERAUX

J. B. GRATON, LIMITEE, Entrepreneurs

Général, Ateliers 82, 84

40, Avenue Mercier, Téléphone 84

1502.

COMPTABLES, LIQUIDATEURS

ALEX. DESMARET, 60 N.-D.-D.

BANQUES

BANQUE D'HYDROGÈNE, 95 St-Jacques

BANQUE IMPERIALE, 284 St-Jacques

BANQUES D'ÉPARGNE

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA C.I.

TE ET DU DISTRICT DE MONT-

REAL, Bureau chef, 176 rue St-

Jacques et quatre succursales à

Feuilleton du "CANADA"

COEUR DE FRANCE

GENE D'ANJOU

(Suite) No 332.

— Je ne connais rien à la musique, mais vous d'avez des airs que les échos d'alentour ont souvent répétés. M. Max et Mme la princesse sont de grands musiciens.

— Je suis. Le petit a un souffle de voix. Quant à la mère, je ne l'ai jamais entendue. Qu'est-ce que vous avez donc là au-dessus du coude, une drôle de cicatrice en carré, ou la drôle faite exprès.

Yane regarda son bras, puis la villa, puis le lac, un profond soupir souleva sa poitrine.

— Oui, dit-elle, c'est une blessure, et celui qui l'a faite ne pense plus guère à moi. Tenez, mademoiselle, la mer monte et dans le train, nous parlons tout pour rien. Si vous voulez, laissez-moi votre panier, il faut vous habiller.

Yane s'éloigna, elle avait besoin d'être seule, ce bavardage la fatiguait, une impression fugitive envahissait son âme d'infinie désolation.

Il lui semblait que de cette belle fille brune, vive et gaie, portait vers elle un courant de malheur.

En trottant ainsi sur les graviers, seule au sein de la nature, Yane était restée très croyante, très sensitive et un malaise pour elle était venu de ce contact. De cet air qu'elle sentait, cette demoiselle de Paris, quand elle s'exprimait sur son amoureux et sur la rivale qu'elle se connaissait ?

— Ah ! si l'élégance de son héros à elle, de celui qu'elle aimait si pleinement, si saintement depuis six ans ! Et alors comment se défendre contre une mondaine habile et coquette, elle, simple fille de la côte ?

Sûrement, la Parisienne était plus en rapport avec lui qu'elle. Son talent de musicienne, sa conversation, sa toilette, ses manières.

Et cependant, c'étaient précisément ces façons de parler et d'agir qui causaient Yane. Cette liberté d'allure était à peine convenable.

Enfin, il paraît qu'on se conduit ainsi dans le monde.

Elle ne savait pas. Les grandes valeurs et les rochers arides n'enseignent guère les puérilités des salons. Mais elle devait se tromper. Non, ces manières fastueuses ne pouvaient pas être celles du vrai monde. Max appartenait à cette classe sociale, dite mondaine, et jamais sa tenue à lui n'avait froissée, tandis que celle de Jeanne...

Elle voulait encore connaître davantage, elle se rapprocha, habile à présent, l'esprit développé par l'envie de savoir.

— Cette villa vous plaît, mademoiselle ? Elle a été aménagée par de fins connaisseurs.

— Comme vous vous exprimez bien, Yane, qui avez-vous donc fréquenté pour avoir une telle attitude, si peu en rapport avec votre milieu ?

— J'ai fréquenté les propriétaires de la villa, je puis les appeler mes amis.

— Ils ne sont pas fiers.

— Ceux qui ont le droit de l'être le sont à propos.

Ce fut au tour de Jeanne de regarder Yane avec surprise, elle reprit :

— Vous les aimez beaucoup ?

— Oh ! de tout mon cœur.

— Quel enthousiasme ! Et le beau Max ? Il vous plaît ? Un peu balafre tout de même, un peu en retard aussi, mais si colossalement riche ! et prince, cela rachète bien des choses.

— Il n'a rien à racheter, c'est un cœur d'or. Avez-vous su sa belle conduite pendant la guerre ?

— Il s'est fait défigurer. C'était hélas, ça. Quand il pouvait si bien se tenir tranquille.

— Ah ! mademoiselle, je ne vous comprends pas !

— Jeanne sourit et, mettant une main sur l'épaule de sa compagne :

— Petite Bretonne des temps héroïques, remontons en barque, je commence à geler dans mon costume trempé et à éprouver une fièvre de loup.

— Retournons donc, il y a bien un kilo de crevettes.

Elles avaient une toute petite barque à franchir, ce fut l'affaire d'un instant. Yane prit les rames.

Elles abordèrent sur le sable au bas de la villa.

Adieu, fit Jeanne très gracieuse, venez ce soir, je chanterai pour vous, ne me sera un vil plaisir.

— Merci, mademoiselle, peut-être...

XIII

Le cardinal Gibbons dénonce la prohibition

L'ILLUSTRE PRELAT AMERICAIN NE VEUT PAS UNE PROHIBITION D'ETAT. — LES RAISONS QU'IL DONNE.

Baltimore, Md., 24. — Bien que partisan déclaré de la tempérance et de l'option locale, le Cardinal Gibbons vient de dénoncer le projet de loi actuellement devant la législature à l'effet de proclamer la prohibition dans l'Etat du Maryland. Il s'est déclaré ouvertement dans ce sens devant une délégation des représentants d'hommes d'affaires de la ville affiliés en aucune façon au commerce des liquides.

« Je suis », dit-il, « fortement opposé à l'adoption, par la législature, d'une prohibition d'Etat, parce que je crois qu'une telle loi ne saurait être mise en vigueur dans une ville de l'importance de Baltimore et ses environs. Une loi de ce genre est contraire à la liberté et aux droits individuels et a pour effet d'encourager la fraude chez le peuple. L'histoire du monde démontre qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours chez le peuple une tendance à faire usage de boissons enivrantes. Je ne suis, de plus, opposé à l'adoption d'une telle loi parce qu'elle priverait l'Etat d'un fort revenu sans aucun résultat et cela, surtout, à un moment où la ville et l'Etat ont un grand besoin de revenus.

« Toutefois, je suis fortement en faveur de la tempérance et chaque fois que j'ai le plaisir de confirmer une classe de garçons de leur faire tous les jours le serment de s'abstenir de boissons enivrantes, tout homme de bien et de majorité, de je suis aussi un fort partisan de

l'option locale, et chaque fois qu'une majorité de citoyens d'un comté ou de toute partie de l'Etat désire voter sur cette question, ce désir devrait être entendu. Je n'hésite pas à dire que j'ai aidé grandement à supprimer la vente des liquides dans le comté de St. Mary. Dans ce cas j'étais convaincu que les circonstances locales demandaient la chose.

« De plus, il faut admettre que l'on abuse souvent de l'usage des vins et des liquides et que cela conduit à de lamentables résultats. J'ai depuis longtemps fait cette observation dans l'exercice de mon ministère, et, cependant, les meilleures choses peuvent porter à des abus. Par exemple, qu'il y ait-il de plus inoffensif que la langue ? Nous connaissons tous les avantages sociaux et domestiques qui dérivent de la conversation, et, cependant, tous les jours le mauvais usage de la langue conduit au mensonge et à la calomnie, aux querelles, quelquefois aux rixes sanglantes et souvent au meurtre.

« Les amis de la prohibition aiment à accuser leurs adversaires d'être subventionnés par l'industrie des liquides. C'est là une très grave accusation, souvent sans le moindre fondement. Mais faudrait-il nous mettre un cadenas à la bouche à cause de l'intempérance accidentelle de la langue ? Nous devrions réglementer l'usage des boissons enivrantes, tout comme l'usage de la langue, par des moyens convenables de protection.

Ces enfants ont-ils été empoisonnés ?

UNE FILLETTE ET UN BEBE SUCCOMBENT APRES AVOIR MANGE D'UNE CERTAINE NOURRITURE. — UNE ENQUETE S'IMPOSE.

Hier matin, on a soumis au coroner McMahon ce que l'on croit être un cas d'empoisonnement. Il s'agit d'un enfant de deux ans et d'une fillette de deux ans, morts à la suite d'avoir mangé d'une certaine nourriture.

Il y a quelques jours, trois des enfants de M. Armand Godard, dit Lapointe, qui demeure au No 362 rue Pie IX, à Maisonneuve, tombèrent subitement malades après avoir absorbé des aliments. Un médecin, le docteur Castonguay, fut aussitôt appelé, mais malade, tous les soins qu'il prodigua à ces enfants, l'un d'eux, Marie-Rose, une fillette de quatre ans, succomba peu après, et un autre, Armand, âgé d'un an et dix mois, ex-

pirait avant-hier. Le troisième est maintenant malade, mais il se réchappera. Devant ces faits, le coroner McMahon a donné instruction aux autorités de la morgue d'aller chercher le corps du petit Armand et tiendra une enquête afin de savoir si on est bien en présence d'un cas d'empoisonnement.

Les docteurs Dérome et MacTavargh pratiquèrent une autopsie sur le cadavre et feront l'analyse des viscères et des aliments absorbés par les victimes.

Le bureau d'hygiène de Maisonneuve ainsi que la police se sont aussi occupés de l'affaire.

Les autres membres de la famille ont mangé de ces mêmes aliments.

S'IL FAUT PRENDRE LES ARMES

(Suite de la dernière page)

une assemblée monstre de Canadiens-français où plusieurs discours furent prononcés exprimant la détermination de continuer la lutte jusqu'au bout.

« Coûte que coûte », dit le R. P. Barrette, l'un des orateurs, « même si nous devons prendre les armes, non seulement nous, Canadiens-français d'Ontario, mais tous ceux du Canada, nous exigerons nos droits. Si nous devons nous battre, en vérité, je vous assure que je ne serai pas le dernier à répondre à l'appel. S'il est possible que les Allemands envahissent le Canada, et qu'une telle invasion ait lieu, il se peut aussi que les Canadiens-français du Canada se tiennent à l'écart, croisent les bras et disent : Vous ne nous avez pas donné justice, nous ne nous battons pas pour vous. »

« Ah ! mademoiselle, je ne vous comprends pas !

— Jeanne sourit et, mettant une main sur l'épaule de sa compagne :

— Petite Bretonne des temps héroïques, remontons en barque, je commence à geler dans mon costume trempé et à éprouver une fièvre de loup.

— Retournons donc, il y a bien un kilo de crevettes.

Elles avaient une toute petite barque à franchir, ce fut l'affaire d'un instant. Yane prit les rames.

Elles abordèrent sur le sable au bas de la villa.

Adieu, fit Jeanne très gracieuse, venez ce soir, je chanterai pour vous, ne me sera un vil plaisir.

— Merci, mademoiselle, peut-être...

— Jeanne sourit et, mettant une main sur l'épaule de sa compagne :

— Petite Bretonne des temps héroïques, remontons en barque, je commence à geler dans mon costume trempé et à éprouver une fièvre de loup.

— Retournons donc, il y a bien un kilo de crevettes.

Elles avaient une toute petite barque à franchir, ce fut l'affaire d'un instant. Yane prit les rames.

Elles abordèrent sur le sable au bas de la villa.

Adieu, fit Jeanne très gracieuse, venez ce soir, je chanterai pour vous, ne me sera un vil plaisir.

— Merci, mademoiselle, peut-être...

— Jeanne sourit et, mettant une main sur l'épaule de sa compagne :

— Petite Bretonne des temps héroïques, remontons en barque, je commence à geler dans mon costume trempé et à éprouver une fièvre de loup.

— Retournons donc, il y a bien un kilo de crevettes.

Elles avaient une toute petite barque à franchir, ce fut l'affaire d'un instant. Yane prit les rames.

Elles abordèrent sur le sable au bas de la villa.

Adieu, fit Jeanne très gracieuse, venez ce soir, je chanterai pour vous, ne me sera un vil plaisir.

— Merci, mademoiselle, peut-être...

— Jeanne sourit et, mettant une main sur l'épaule de sa compagne :

— Petite Bretonne des temps héroïques, remontons en barque, je commence à geler dans mon costume trempé et à éprouver une fièvre de loup.

— Retournons donc, il y a bien un kilo de crevettes.

Elles avaient une toute petite barque à franchir, ce fut l'affaire d'un instant. Yane prit les rames.

Elles abordèrent sur le sable au bas de la villa.

LES TENDRESSES DE LA GUERRE

MON FIELEUL

C'est d'un soldat qu'il s'agit, un fantassin de vingt-six ans que j'ai adopté. Je me défends de l'appeler mon fils. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

Il n'est de la guerre que la guerre, et il n'est de la guerre que la guerre. C'est un homme de moins de dix ans, et l'emploi de moins de dix ans, la vision d'un visage hirsute aux traits rudes et menaçants, envahi par une longue barbe souillée de boue, rappelant en un mot ces mercenaires que les belligérants employaient autrefois et qui vendaient leurs services au plus offrant. C'étaient des sans-patrie, des professionnels de la guerre qui se battaient sans s'inquiéter de savoir si la cause à laquelle ils se consacraient était humaine et juste, et sans s'occuper de l'humanité de la guerre.

EAU PURGATIVE RICA

GUERIT LA CONSTIPATION HABITUELLE

Le changement de température occasionne souvent DES RHUMES suivis de MAUX DE TÊTE. L'Eau Purgative Rica est tout indiquée comme traitement. La liberté des intestins assure la santé.

EN VENTE PARTOUT

La Société des Eaux Purgatives Rica. MONTREAL.

Source Lithinée de Martigny les

Ce qu'est maintenant le bill de Montréal

(Suite de la dernière page)
 rum, et, dans le cas d'égalité de votes, le président alors seulement, a un vote mais il ne vote dans aucun autre cas.)
 "6. Il appartient aux commissaires de nommer, de suspendre ou de renvoyer d'office tous les officiers ou employés de la cité, et de fixer leurs traitements ou salaires, sauf le greffier de la cité et ses assistants (ainsi que les fonctionnaires de son département) qui sont nommés ou suspendus ou renvoyés d'office par le conseil qui fixe aussi leurs traitements."
 Les avocats de la cité, ainsi que le contrôleur et l'auditeur de la cité, ne pourront être nommés, suspendus ou démis que par le conseil sur le rapport des commissaires."
 "7. Le maire de la cité exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départs, permis et les officiers de la cité et voit spécialement à ce que les revenus de la cité soient perçus et dépensés suivant la loi, à ce que les dispositions de la charte, les règlements et les ordonnances de la cité soient fidèlement et impartialement mis à exécution, et soumet de temps à autre au conseil ou au bureau des commissaires, suivant le cas, tout projet de loi, amendement ou amendement qu'il croit nécessaires et utiles, ainsi que toutes les informations et suggestions se rapportant à l'amélioration des finances, à la police, à la santé, à la sûreté, à la propriété, au bien-être et au progrès de la cité."
 Dans l'exercice de ses fonctions comme chef exécutif de l'administration municipale, le maire peut, en tout temps, suspendre les officiers de la cité, suspendre temporairement et pour cause, tout officier ou employé au service de la cité et nommé par le bureau des commissaires, et doit, dans ce cas, faire rapport sans délai au bureau des commissaires en donnant par écrit les raisons qui l'ont fait agir."

"8. Chaque échelon reçoit, à même le fonds de la cité, comme indemnité pour sa fonction, pour ses services, pour son terme d'office, une somme annuelle de (mille cinq cents) piastres, pourvu qu'il soit retenant de sa fonction, à chaque échelon, une somme de dix piastres chaque fois qu'il manque d'assister à une assemblée régulière du conseil."
 "10. Les listes électorales actuellement en vigueur serviront pour les élections futures jusqu'à ce que de nouvelles listes soient faites et mises en vigueur suivant la loi."
 La ville est autorisée à faire les règlements touchant les sujets suivants:

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

"15. (Pour ordonner que pendant toute ou partie de l'année, les boutiques de barbiers dans les limites de la cité soient fermées et restées closes, chaque jour ou quelque jour de la semaine après les heures de la semaine, heures fixes et déterminées dans ce but, mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés ne devront pas être plus tôt que 7 heures du matin, ni plus tard que 8 heures du soir.)
 "16. (Pour obliger toute personne qui expédie du lait ou de la crème à Montréal ou qui en vend pour y être expédiée à obtenir un permis ou licence de la cité.)
 (Pour obliger toute personne qui vend ou qui distribue du lait ou de la crème à Montréal, de donner une liste des noms et l'adresse de ceux qui fournissent le lait ou la crème ainsi vendu ou distribué.)
 "147. (Pour prohiber l'usage de la viande de chien, de chat, de cheval, pour la consommation humaine ou animale, ou pour réglementer l'abattage, l'inspection avant et après l'abattage desdits animaux et la manière dont la viande desdits animaux pourra être vendue ou utilisée.)
 "148. (Pour inspecter et réglementer au point de vue hygiénique les établissements où l'on fabrique et embouteille les boissons non alcooliques.)"

obligations émises pour des emprunts à long terme, sont signés par le maire, le trésorier de la cité et contre-signés par le contrôleur de la cité.

30. Tout emprunt ayant pour objet de remplacer ou de renouveler un emprunt à long terme, à l'exception de ceux autorisés par l'article 351b de la charte, sera racheté au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à l'expiration du terme de ce nouvel emprunt.
 31. N'obstant toute disposition contraire, l'impôt tout emprunt temporaire ou à long terme devra être autorisé par règlement à l'exception des renouvellements d'emprunts temporaires qui pourront être autorisés par résolution.
 32. La cité est autorisée à acquiescer, en tout ou en partie, à l'amiable, ou par expropriation en suivant la procédure indiquée aux articles 421 et suivants de sa charte, tous terrains, bâtiments, machineries et accessoires, possédés par des compagnies ou individus dans les limites de la cité et exploités comme abattoirs, fonderies, usines d'éclairage ou établissements où l'on traite les charognes, les débris d'animaux et les déchets de boucherie et de cuisine, ou où l'on fonde les suifs, bouillir les os ou autres matières animales.
 La cité est autorisée à emprunter des sommes nécessaires à cette fin pour un terme n'excédant pas quarante ans, et les emprunts faits en vertu de cet article ne seront pas partie de la dette fondée de la cité, mais ils devront être rachetés au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour payer ces emprunts à échéance.
 33. Le conseil peut, sur rapport du bureau des commissaires, faire avec les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Lacasse, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à l'immeuble appartenant à la Cie de chemin de fer du Grand Nord, (côté nord-est), sur la rue Pasteur, côté nord, à partir de la rue Champlain jusqu'à No 375-55 inclusivement de la paroisse du Sault-aux-Roches, des arrangements afin d'exempter lesdits propriétaires du paiement de tous ou de partie des montants qui leur sont actuellement chargés pour la construction des égouts.

34. La cité est autorisée à emprunter un montant n'excédant pas cent mille piastres pour un terme n'excédant pas quarante ans, pour construire un marché public dans la partie nord de la ville, pour acquiescer les terrains nécessaires à cette fin et pour reconstruire le marché Saint-Antoine, mais il ne devra pas être dépensé plus que cent mille piastres pour la reconstruction du marché St-Antoine.
 Cet emprunt sera racheté au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à échéance, mais ne fera pas partie de la dette fondée de la cité.
 35. La résolution adoptée par le conseil de la cité de Montréal, le 13 décembre 1915, et à l'effet de voter mille piastres à l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, est déclarée valide et légale.
 36. La cité peut par règlement créer et instituer une commission dont tous les membres ou partie des membres sont choisis en dehors du conseil ou du bureau des commissaires, à qui elle peut déléguer les pouvoirs qu'elle juge à propos pour l'administration et la régie interne de toute bibliothèque établie par elle et pour le choix des livres. Cette commission est composée de pas moins de trois membres.
 37. Les emprunts faits, de même que les emprunts, non encore faits mais autorisés par règlement, dans la limite des pouvoirs accordés à la cité par les articles 343 et 343a de la charte, ne seront pas invalidés si en aucun temps l'évaluation municipale de la propriété imposable dans la cité diminue de manière que le montant total des emprunts excède la limite de douze pour cent fixée par ledit article 343a de la charte.
 38. L'article 351 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que remplacé par la loi 3 Edouard VII, chapitre 62, section 33, est de nouveau remplacé par le suivant:
 "351. Sans préjudice des emprunts déjà faits en vertu de l'article 351 de la charte, qui est remplacé par le présent article, lesdits emprunts sont déclarés valides, la cité peut, en aucun temps et de temps à autre, emprunter temporairement les sommes dont elle a besoin en anticipation de la perception de revenus pour l'année civile courante, ainsi qu'en anticipation de la perception de tous les arrérages de taxes, redevances ou taxe de l'eau, pourvu que ces emprunts soient rachetés et acquittés à même ledit revenu et les dits arrérages de taxes, redevances ou taxe de l'eau."

39. La cité, pendant l'année 1916, peut imputer sur le fonds d'emprunt autorisé par les articles 343 et 343a de la charte, une somme n'excédant pas \$300,000.00 pour être employée pour les fins de charité, fins patriotiques, dans la cité ou ailleurs, et spécialement pour contribuer au fonds patriotique canadien.
 40. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Un avis aux sujets belges
 M. Clarence-L. de Sola, consul de Belgique à Montréal, nous communique la note que voici:
 "Tous les sujets belges nés entre le 1er janvier 1890 et le 31 décembre 1915 et habitant dans la province de Québec (districts de MONTREAL, DE BEAUFORT, DE BEDFORD, DE HERVILLE, DE HERVILLE, DE JOLIEVILLE, DE OTTAWA, DE RICHMOND, DE ST-HYACINTHE et DE TERREBONNE) sont instamment priés de se faire connaître, soit personnellement, soit par lettre, à Monsieur CLARENCE-L. DE SOLA, consul de Belgique à Montréal, en indiquant la date de leur naissance et leur adresse exacte. Les Belges dont il s'agit sont en même temps priés de faire connaître s'ils sont mariés ou célibataires ou, bien encore, veufs avec ou sans enfants. Dans le cas où ils sont mariés, ils sont priés d'indiquer la date de leur mariage."
 Grand concert
 A la salle Chagnon, 763 Ontario E., samedi soir, un grand concert sera donné, sous les auspices de la Fédération des Canadiens-Municipaux et sous le patronage de M. J. A. Heudry, candidat au Bureau des Commissaires.
 Cette soirée promet d'être couronnée par un éclatant succès. Les billets s'envolent très rapidement.

La cause Giroux
 LA COUR D'APPEL EST APPELEE A DECIDER: REMARQUES DU JUGE CHOQUET CONCERNANT LES CAUSES DES SESSIONS.
 En Cour des sessions, hier matin, M. le juge Choquet a rendu jugement sur deux motions qui lui avaient été soumises par les avocats de la défense dans l'affaire d'Emile Giroux, trouvé coupable du vol du plan 69 à l'Hôtel de Ville.
 La première motion était à l'effet de réserver certaines questions pour la décision de la Cour d'appel. Dix de ces questions étaient dans l'opinion du juge des moyens d'appel sur les faits de la cause seulement, la motion a été renvoyée, de même que la motion pour un nouveau procès, alléguant que le verdict était contraire à la preuve.
 Le juge a déclaré qu'il n'avait aucun doute que le verdict était conforme aux faits qui étaient absolument prouvés. Mais le paragraphe 10ème de l'accusé dans la présente cause, que pour le besoin des causes futures, que le magistrat croit devoir soumettre à la Cour d'appel. En conséquence, il réserve pour la décision de la Cour d'appel deux questions qu'on pourra lire plus loin. Si le tribunal supérieur est défavorable à Giroux, celui-ci devra se présenter le 9 mai prochain devant le juge Choquet pour recevoir sa sentence.
 Etant donné que cette question de juridiction a été soulevée le juge a dit à propos de faire quelques remarques très importantes au point de vue de l'administration de la Justice à Montréal.
 "A chaque terme de la Cour Criminelle, a-t-il déclaré, un très grand nombre de personnes qui sont appelées à subir leur procès en Cour d'Assises demandent à ce tribunal d'être renvoyées devant un juge de la Cour des Sessions. Cela a pour effet d'empêcher le rôle de la Cour des Sessions et de nuire considérablement à la bonne administration de la justice. La question suivante sera soumise à la Cour d'Appel: Une personne accusée d'une offense criminelle se plaint devant un magistrat et après enquête préliminaire, et qui fournit un cautionnement nécessaire pour garantir sa comparution devant la Cour du Banc du Roi; si un verdict d'accusation fondée est rendu par le grand jury dans son cas, cette personne peut-elle opter alors pour un procès en Cour des Sessions.
 "En d'autres termes, dit le juge, ces prévenus courent les chances de ne pas être appelés à subir un procès devant le jury si un verdict négatif est rendu. Dans le cas contraire, le prévenu se réserve le choix du juge et dans l'intervalle, il demeure en liberté sous cautionnement. Or, plusieurs jugements ont déclaré ce procédé illégal et dans l'intérêt de la justice, les juges de la Cour des Sessions croient que pour la bonne ad-

ministration de la justice, notre Cour d'Appel composée de cinq juges devrait donner son opinion sur la question.
 M. Alban Germain a abondé dans le sens du juge. Les causes de J. W. Harris, Antoine Descairies, Alfred Pion, William McDonald et Étienne Pelland qui ont une corrélation avec celle de Giroux, ont été fixées au 28 mars.
 Si la décision de la Cour d'Appel est que le juge Choquet n'avait pas juridiction pour entendre la cause de Giroux, les autres accusés subiront un procès en Cour d'Assises.
 Dans le cas contraire, ils seront jugés par le juge Choquet en Cour des Sessions.
 Voici les chefs d'accusation contre les cinq prévenus, dont deux étaient des entrepreneurs, et les trois autres des fonctionnaires municipaux: William J. Harris, conspiration pour frauder, obtention d'argent sous de fausses prétextes.
 Alfred Pion, obtention d'argent sous de fausses représentations, conspiration pour frauder.
 William McDonald, fausse représentation, falsification de comptabilité, conspiration pour frauder.
 Étienne Pelland, conspiration pour frauder, fausses représentations, falsification de comptabilité.
 Voici un résumé du jugement:
 Aux Assises de mars 1915, à Montréal, un acte d'accusation (indirectement) a été présenté devant les grands jurés contre l'accusé Emile Giroux, sans qu'aucune plainte n'ait été faite devant un magistrat ou juge de paix et sans enquête préliminaire, accusant le dit Giroux d'avoir à Montréal, le 10 mars 1915, volé le plan 69 de la section première de l'égout de Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que le livret des niveaux de cet égout, le tout la propriété de la Cité de Montréal.
 Cet acte d'accusation a été ainsi présenté devant les grands jurés sur une ordonnance de l'honorable juge Laverne, président de la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle, la dite ordonnance étant dans les termes suivants, écrits en marge du dit acte d'accusation, comme suit:
 "Let this indictment be presented to the Grand Jury."
 (Signed) J. LAVERNE, Juge.

Cet acte d'accusation a été rapporté par les Grands Jurés comme fondé (True Bill), mais l'accusé n'a pas été appelé à plaider à cet acte d'accusation, et n'a pas même donné cautionnement et est resté en liberté, l'acte d'accusation n'étant pas en demeure de plaider à l'accusation. Il a plaidé non-coupable et exigé de lui sa démission.

Le choix des candidats
 (suite de la dernière page)
 élu, en vertu de l'engagement signé par ce dernier, le pouvoir de rappel de son mandat (recall) dans le cas où sa conduite donnerait lieu à un vote de blâme ou à des soupçons justifiés.
 5.—A mettre à l'étude, pour le prochain Bill de Montréal, tel projet de réforme municipale, que les électeurs du quartier jugeront de nature à améliorer notre forme de gouvernement ou notre mode d'administration.
 6.—A exiger solennellement du représentant élu qu'à chaque convention, il rende compte de sa conduite depuis la dernière réunion du comité, de façon à ce que la convention puisse se prononcer sur son attitude et se rendre compte de son travail au Conseil de Ville.
 7.—A désigner des délégués qui ont appuyé le représentant élu, au Bureau des Commissaires, ou devant tout autre corps autorisé, lorsque des questions d'un intérêt général comme celles du transport, de la voirie et autres affectant le budget de la Cité, seront discutées.
 8.—A toutes ces fins, de donner une forme officielle à l'existence du Comité d'Etude Municipale du quartier.
 UN DOUBLE AVANTAGE
 "Dans l'adoption de ce plan, j'y vois un double avantage pour le candidat et pour ses électeurs à la fois. "Il est naturel que le coût de son élection serait considérablement réduit en ce que le candidat sera assuré de l'appui désintéressé de ceux qui contrôlent l'influence saine du quartier. "Il est naturel également que les électeurs seront plus en mesure de contrôler et de surveiller les actes de leur représentant au Conseil municipal."

Je comprends que le pouvoir de rappel du mandat n'a en encore aucune sanction, mais un engagement moral, sans sanction, n'est pas un engagement moral, et est resté en liberté, l'acte d'accusation n'étant pas en demeure de plaider à l'accusation. Il a plaidé non-coupable et exigé de lui sa démission.

Le 206e Bataillon, commandé par le Lieutenant colonel Pagnoulet, en ce moment en formation, a établi ses quartiers généraux à l'arsenal du St-Hippolyte, rue Craig.
 Les bureaux d'enrôlement sont ouverts.

LES LAURENTIDES
 offrent tous les avantages pour les sports d'hiver. Les collines et les vallons invitent aux glissements en bob-sleigh, en toboggan et aux sauts en ski; les plaines favorisent les marches en raquettes et les lacs le patin.

Pénible constatation de nos officiers

UN GRAND NOMBRE DE NOS JEUNES GENS QUI SE PRESENTENT A L'ENROLEMENT SONT REFUSES COMME IMPROPRES AU SERVICE.

L'enrôlement parmi nos jeunes Canadiens-français continue à se faire avec empressement. C'est par centaines que l'on compte les recrues qui ont pris le service.
 Les examens médicaux sont très rigoureux. Ceci donne un pourcentage de déchet qui frappe à première vue. Au dire d'un officier supérieur d'un de nos bataillons, beaucoup de recrues doivent être écartées pour des cas qui ne permettent pas au sujet de supporter les fatigues inhérentes au service militaire en temps de guerre. La santé du soldat, sa force physique doivent être irréprochables. Enrichie de la rigide visite médicale passée par les recrues, le nombre accepté soit si élevé et que, lorsque nos bataillons canadiens-français seront complétés, ils le seront d'éléments hors ligne et appelés à donner à la face canadienne française tout le prestige qu'elle est en droit d'attendre.

Les notes d'Ontario ont raison

SIR JOSEPH POPE, SOUS-SECRETAIRE D'ETAT, REVENDIQUANT FIEREMENT NOS DROITS. — LA RESISTANCE A LA PERSECUTION LEGITIME. — L'ATTACHEMENT AU PARLER NATIONAL, EST NATUREL ET DIGNE DE LOUANGES.

Ottawa, 24 — Dans une lettre qu'il vient de rendre publique, Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat du Canada, a déclaré catégoriquement que les Canadiens-français sont dans les lignes de la loi, et qu'ils s'opposent au règlement scolaire No 17. On préche dans cette lettre l'union devant le danger.
 "Les Canadiens-français n'attachent personne, dit Sir Joseph Pope. Ils demandent seulement qu'on les laisse tranquilles et qu'ils continuent à enseigner à leurs enfants leur langue maternelle sans être en butte à toutes sortes de restrictions vexatoires."
 "Il ne saurait y avoir la moindre incompatibilité, en effet, entre le plus entier dévouement à la couronne britannique et l'attachement bien naturel et digne de louange que l'on professe pour son parler national."
 "Si un Canadien-français veut élever ses enfants dans sa propre langue, qu'est-ce que cela peut bien faire, ou leur demeure sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Ottawa? On entend répéter souvent que la politique des autorités provinciales est inspirée par le désir de servir les meilleurs intérêts de la classe canadienne-française, laquelle est menacée de grandir dans l'ignorance de la langue anglaise. Bien au contraire, les Canadiens-français sont des plus prompts à se familiariser avec les deux langues, et sous ce rapport nous devrions avoir honte de notre ignorance. L'individu qui a inventé ce prétexte est sans aucun doute un drôle de la plus belle eau."
 "Je dis que les Canadiens-français sont les meilleurs juges de leurs besoins, et leurs prétentions ne me semblent que raisonnables. Ils ne refusent pas d'apprendre l'anglais. Et maintenant, les enfants canadiens-français seraient empêchés d'employer le français de peur qu'ils ne soient élevés dans l'ignorance de l'anglais? Quelle est donc cette stupéfiante effronterie? Et encore plus impudent est le plaidoyer que l'on fait quelquefois lorsqu'on prétend que le français ne saurait pour de plus grands avantages que la langue parlée par les Galiciens, les Ruthènes, les Doukhobors ou encore les Polonais et autres races intéressantes qui ont émigré au Canada, ces années dernières. Comme si les Français n'étaient pas dignes de quelque considération dans le pays qu'ils ont racheté à la sauvagerie et qu'ils ont habité et développé pendant 300 ans et au-delà, bien avant ces nations hétérogènes qui nous sont arrivées de l'Europe orientale."

"Est-ce que la province d'Ontario n'a pas grand suffisamment pour mettre de côté maintenant et pour toujours toutes ces persécutions de races qui reviennent périodiquement? Qu'est-ce que cela peut bien faire à un citoyen de langue anglaise que l'instituteur canadien-français dans les écoles de Québec se serve de la langue française pour parler à ses élèves? Pourquoi ne pouvons-nous pas nous départir de cet esprit de persécution à l'égard de ceux qui ne pensent pas entièrement comme nous, et consacrer plutôt nos forces réunies, d'abord, à écraser l'ennemi qui est à nos portes, et ensuite travailler à augmenter cet héritage intellectuel et matériel que nous ont légué nos ancêtres?"

La cause Giroux
 LA COUR D'APPEL EST APPELEE A DECIDER: REMARQUES DU JUGE CHOQUET CONCERNANT LES CAUSES DES SESSIONS.

En Cour des sessions, hier matin, M. le juge Choquet a rendu jugement sur deux motions qui lui avaient été soumises par les avocats de la défense dans l'affaire d'Emile Giroux, trouvé coupable du vol du plan 69 à l'Hôtel de Ville.
 La première motion était à l'effet de réserver certaines questions pour la décision de la Cour d'appel. Dix de ces questions étaient dans l'opinion du juge des moyens d'appel sur les faits de la cause seulement, la motion a été renvoyée, de même que la motion pour un nouveau procès, alléguant que le verdict était contraire à la preuve.
 Le juge a déclaré qu'il n'avait aucun doute que le verdict était conforme aux faits qui étaient absolument prouvés. Mais le paragraphe 10ème de l'accusé dans la présente cause, que pour le besoin des causes futures, que le magistrat croit devoir soumettre à la Cour d'appel. En conséquence, il réserve pour la décision de la Cour d'appel deux questions qu'on pourra lire plus loin. Si le tribunal supérieur est défavorable à Giroux, celui-ci devra se présenter le 9 mai prochain devant le juge Choquet pour recevoir sa sentence.
 Etant donné que cette question de juridiction a été soulevée le juge a dit à propos de faire quelques remarques très importantes au point de vue de l'administration de la Justice à Montréal.
 "A chaque terme de la Cour Criminelle, a-t-il déclaré, un très grand nombre de personnes qui sont appelées à subir leur procès en Cour d'Assises demandent à ce tribunal d'être renvoyées devant un juge de la Cour des Sessions. Cela a pour effet d'empêcher le rôle de la Cour des Sessions et de nuire considérablement à la bonne administration de la justice. La question suivante sera soumise à la Cour d'Appel: Une personne accusée d'une offense criminelle se plaint devant un magistrat et après enquête préliminaire, et qui fournit un cautionnement nécessaire pour garantir sa comparution devant la Cour du Banc du Roi; si un verdict d'accusation fondée est rendu par le grand jury dans son cas, cette personne peut-elle opter alors pour un procès en Cour des Sessions.
 "En d'autres termes, dit le juge, ces prévenus courent les chances de ne pas être appelés à subir un procès devant le jury si un verdict négatif est rendu. Dans le cas contraire, le prévenu se réserve le choix du juge et dans l'intervalle, il demeure en liberté sous cautionnement. Or, plusieurs jugements ont déclaré ce procédé illégal et dans l'intérêt de la justice, les juges de la Cour des Sessions croient que pour la bonne ad-

ministration de la justice, notre Cour d'Appel composée de cinq juges devrait donner son opinion sur la question.
 M. Alban Germain a abondé dans le sens du juge. Les causes de J. W. Harris, Antoine Descairies, Alfred Pion, William McDonald et Étienne Pelland qui ont une corrélation avec celle de Giroux, ont été fixées au 28 mars.
 Si la décision de la Cour d'Appel est que le juge Choquet n'avait pas juridiction pour entendre la cause de Giroux, les autres accusés subiront un procès en Cour d'Assises.
 Dans le cas contraire, ils seront jugés par le juge Choquet en Cour des Sessions.
 Voici les chefs d'accusation contre les cinq prévenus, dont deux étaient des entrepreneurs, et les trois autres des fonctionnaires municipaux: William J. Harris, conspiration pour frauder, obtention d'argent sous de fausses prétextes.
 Alfred Pion, obtention d'argent sous de fausses représentations, conspiration pour frauder.
 William McDonald, fausse représentation, falsification de comptabilité, conspiration pour frauder.
 Étienne Pelland, conspiration pour frauder, fausses représentations, falsification de comptabilité.
 Voici un résumé du jugement:
 Aux Assises de mars 1915, à Montréal, un acte d'accusation (indirectement) a été présenté devant les grands jurés contre l'accusé Emile Giroux, sans qu'aucune plainte n'ait été faite devant un magistrat ou juge de paix et sans enquête préliminaire, accusant le dit Giroux d'avoir à Montréal, le 10 mars 1915, volé le plan 69 de la section première de l'égout de Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que le livret des niveaux de cet égout, le tout la propriété de la Cité de Montréal.
 Cet acte d'accusation a été ainsi présenté devant les grands jurés sur une ordonnance de l'honorable juge Laverne, président de la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle, la dite ordonnance étant dans les termes suivants, écrits en marge du dit acte d'accusation, comme suit:
 "Let this indictment be presented to the Grand Jury."
 (Signed) J. LAVERNE, Juge.

Cet acte d'accusation a été rapporté par les Grands Jurés comme fondé (True Bill), mais l'accusé n'a pas été appelé à plaider à cet acte d'accusation, et n'a pas même donné cautionnement et est resté en liberté, l'acte d'accusation n'étant pas en demeure de plaider à l'accusation. Il a plaidé non-coupable et exigé de lui sa démission.

Le 206e Bataillon, commandé par le Lieutenant colonel Pagnoulet, en ce moment en formation, a établi ses quartiers généraux à l'arsenal du St-Hippolyte, rue Craig.
 Les bureaux d'enrôlement sont ouverts.

CHEMINS DE FER ET NAVIGATION



Pourquoi l'hiver vous retiendrait-il en ville aux fins de semaine? Nous sommes maintenant dans la saison où

LES LAURENTIDES

offrent tous les avantages pour les sports d'hiver. Les collines et les vallons invitent aux glissements en bob-sleigh, en toboggan et aux sauts en ski; les plaines favorisent les marches en raquettes et les lacs le patin.

CANADIAN PACIFIC
 BUREAUX DES BILLETS: 441-453 St. Jacques, 76.
 Main 5125. Hôtel Windsor, Gare Place
 Viger et Windsor.

Le procès a été fixé pour le 17 mai; cautionnement a alors été donné par l'accusé pour sa comparution ce jour.

Le 17 mai, l'accusé fit motion devant la Cour du Banc du Roi, qu'il lui fût permis d'avoir un procès devant le juge des Sessions, sous l'autorité de l'acte concernant les procès expéditifs, et la Cour présidée par l'honorable juge Laverne et monsieur Walsh, substitut du Procureur Général, y consentant, accorda cette motion, et le même jour, l'accusé comparut devant l'honorable juge Laverne, juge des Sessions, demandant sa caution pour comparaître le 27 du dit mois de mai.
 Ce procès eut lieu devant moi les 14, 17, 20 et 21 janvier dernier, et les 2, 3, et se termina le 4 février courant, par un verdict de culpabilité.
 Le 8 février courant, une motion écrite a été présentée devant moi, demandant que les questions suivantes fussent énumérées dans les onzième paragraphes de la dite motion soient réservées pour la décision de la Cour d'Appel.
 Dix de ces questions posées dans les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 11, étant dans mon opinion des moyens d'appel sur les faits seulement de la cause, je renvoie cette motion pour nouveau procès, alléguant que mon verdict est contraire à la preuve, parce que je n'ai aucun doute que le verdict est conforme aux faits qui sont absolument prouvés.
 Mais le paragraphe 10ème soulève une question de juridiction que je crois tant dans l'intérêt de l'accusé dans la présente cause, que pour le besoin des causes futures, soumettre à la Cour d'Appel.
 En conséquence, je réserve pour la décision de la Cour d'Appel, les questions suivantes:
 1ère question: — L'accusé Emile Giroux, ayant été dénoncé intentionnellement par le Grand Jury sur l'accusation de vol en premier lieu écrite (sans plainte au préalable devant un magistrat, sans enquête préliminaire, pouvait-il après que l'accusation eût été trouvée fondée non-coupable à l'après avoir plaidé non-coupable à la dite accusation, et avoir fourni le cautionnement pour sa comparution, lors du procès fixé au 17 mai, valablement opter pour un procès expéditif devant un juge des Sessions?
 2ème question: — Vu les faits mentionnés dans la première question, l'ordonnance de l'honorable juge Laverne, président de la Cour du Banc du Roi (juridiction criminelle), appuyée par le consentement du substitut du Procureur Général de cette province, accordant permission à l'accusé d'opter pour un procès expéditif, pouvait-elle conférer juridiction au juge des Sessions président les procès expéditifs pour entendre et juger cette cause?

GRAND TRUNK RAILWAY
 MONTREAL-ST-JEAN, QUE.
 4.45 a.m., 9.00 a.m., 8.30 p.m., 9.00 p.m., tous les jours.
 1.31 p.m., 4.01 p.m., 5.30 p.m., exc. le dimanche.
 MONTREAL-SHERBROOKE
 8.00 a.m. et 8.20 p.m. tous les jours.
 4.16 p.m., excepté le dimanche.
 Un wagon-ils (que l'on peut occuper à 10.00 p.m.) est attaché au train quittant Sherbrooke à 3.15 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal à 7.25 a.m.

BUREAUX
 On Ville
 122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier—Tél. Main 621
 Hôtel Windsor "Uptown 1157
 Gare Bonaventure "Main 8229

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL
 HORAIRE DE LA BANLIEUE POUR 1915-16

</

S'il faut prendre les armes, nous les prendrons!

Telles sont les paroles du Rév. Barrette prononcées à Ottawa à une assemblée monstre de Canadiens-Français.

UNE DEPUTATION EST RECUE PAR LE PREMIER MINISTRE

Ottawa, 24. — Plus de 1,000 Canadiens-français d'Ottawa ont servi de escorte à une députation qui se rendit au Parlement après de sir Robert Borden, le premier ministre, pour lui demander son intervention dans le règlement de la question des Ecoles d'Ontario. La députation présenta au premier ministre une requête adressée au lieutenant gouverneur en conseil d'Ontario et demandant le rappel de la loi passée à la dernière session validant le fameux règlement XVII.

La députation fut reçue par le premier ministre, l'honorable T. Chas Casgrain et l'honorable P. E. Blondin, secrétaire d'Etat, dans l'édifice de l'est. L'entrevue fut privée; ni les représentants de la presse, ni le millier de personnes qui accompagna la députation n'y furent admis.

Le Dr J. L. Chabot, député d'Ottawa, présenta la députation qui comprenait le sénateur Belcourt, Honoré Achim, député de Labelle, Samuel M. Genest, président de la

commission des Ecoles séparées d'Ottawa, les Révérends Pères Campeau et Myrand.

Le but des Canadiens-français en soumettant la requête au premier ministre du Canada, c'est, dit-on, d'obtenir ses bons offices pour faire rappeler par le gouvernement Hearst, et à son défaut, de faire désavouer la loi.

Le premier ministre promit à la députation d'examiner la requête et exprima le regret que les difficultés qui surgissaient en certaines parties de la province n'aient pu encore être apaisées. Sir Robert Borden, ajoute, cependant, que le gouvernement n'est pas en position de prendre d'attitude officielle, car la question retombe uniquement, sous la juridiction de la province. Il conseilla la modération et le respect de la loi et fit remarquer que la violence et les moyens extrêmes nuiraient plutôt au but que la délégation avait à cœur d'atteindre.

La délégation rejoignit ensuite (A suivre à la page 5)

Nouvelle candidature dans Saint-Louis

M. ALEXANDRE MOQUIN, CANDIDAT DANS SAINT-LOUIS.

A mesure que les élections municipales se rapprochent, les candidatures, surtout à l'échecage, se dessinent et s'affirment.

C'est ainsi qu'on nous apprend qu'un groupe de citoyens influents exerce une forte pression auprès de M. Alexandre Moquin, le populaire marchand de tabac de la rue St-Laurent, pour l'inciter à briguer les suffrages des électeurs dans le quartier St-Louis.

M. Alexandre Moquin, qui est très

avantageusement connu s'occupe d'affaires municipales depuis plusieurs années. Il a, en maintes occasions, fait preuve d'un civisme qu'on n'est pas accoutumé de rencontrer.

C'est dire qu'il est tout désigné pour se présenter devant l'électorat, dans St-Louis. Ce quartier est un des plus cosmopolites de la ville, mais M. Moquin a l'avantage d'être bien connu et d'être estimé de tous les races, et connaissant les aspirations de chacune, il serait assurément un candidat satisfaisant.

ON EST OPPOSE AU NOUVEAU SYSTEME DE TIMBRES. — A PROPOS DES MARCHANDS EN GROS QUI FONT LE COMMERCE AU DETAIL.

L'Association des Marchands-Epiciers a tenu hier soir une importante assemblée, au No 80 de la rue Saint-Denis. Deux questions d'une assez grande importance pour les épiers y ont été discutées.

C'est d'abord celle des timbres. Depuis quelque temps, certains marchands ont adopté un système de timbres qui ressemble fort à celui des timbres verts. Or, pour qui se souvient des troubles qui résultèrent de l'établissement à Montréal du fameux "timbre vert", la question ne laisse pas d'être assez sérieuse. Les difficultés en valent au point qu'il fallut une loi spéciale pour faire disparaître le timbre vert.

Cette loi est encore en vigueur. M. J. A. Beaudry, qui a fait aux épiers un intéressant exposé de la question, hier soir, a déclaré que tous les

marchands qui ne se conformeraient pas à la loi seraient poursuivis.

Les épiers, qui sont fermement décidés à combattre le nouveau système de timbres, ont décidé de prendre des mesures en conséquence. Ils croient d'ailleurs que le nouveau système tombera de lui-même, faute de clients.

Une autre question qui a intéressé vivement l'assemblée, c'est celle qui concerne la vente au détail par certains marchands en gros. Plusieurs épiers, qui ont pris la parole au cours de l'assemblée, ont déclaré que certains marchands en gros ne se gênent nullement, en dépit de la loi, pour faire le commerce au détail.

Il fait baptiser son 33ème enfant

C'EST M. HILAIRE SAINT-PIERRE DE QUEBEC QUI EST CET HEUREUX PERE.

Récemment, le "Canada" publiait une statistique intéressante sur la natalité et démontrait que Montréal détenait le record du pourcentage des naissances.

Mais nous croyons que notre ville vient d'être supplantée par Québec, qui possède le père de la plus nombreuse famille de notre pays.

Le fait que nous signalons une dépêche de Québec sera un démenti à ceux qui prétendent que la natalité diminue chez nous. En effet, on nous annonce que M. Hilaire St-Pierre, de la rue Sainte-Agnès, à Québec est main-

tenant le père de son trente-troisième enfant.

M. St-Pierre est âgé de 56 ans et vit heureux avec sa seconde femme. En 1882 il épousa d'abord Mlle Letourneau et de cette union leur naquirent treize enfants.

De son second mariage il eut vingt enfants et c'est le 33ème qui vient de porter au baptême.

Le nouveau venu est en excellente santé et il est encore le plus choyé au foyer des époux St-Pierre.

M. St-Pierre mérite assurément des félicitations.

Accident mortel sur la voie du Canadien-Nord

UN TRAIN A TUE HIER UN CITOYEN DU QUARTIER HOCHÉLAGA.

Un accident mortel est arrivé hier soir, vers 10 heures, sur la voie du Canadien Nord, près de la rue Moreau, à Hochéla.

Un nommé Alexandre Déniger, âgé de 60 ans environ, a été écrasé à mort par un train de marchandises. Déniger demeurait au No 475 rue

Samedi au Club de Réforme

Au déjeuner hebdomadaire qui sera donné demain au Club de Réforme la causerie sera donnée par

M. JOHN H. HUMPHRIES, qui parlera de la représentation constitutionnelle.

Nul doute que les membres du club s'empresseront d'aller entendre M. Humphries qui est une autorité en la matière.

M. G. A. Lacombe à la Côte des Neiges

Le Dr G. A. Lacombe, candidat au Bureau des Commissaires, a tenu, hier soir, une importante assemblée à la salle Charette, quartier de la Côte des Neiges, où il réside. Une forte majorité des contribuables du quartier assistaient à cette réunion.

Le candidat a prononcé un intéressant discours durant lequel il traita de la question des tramways en rapport avec la Côte des Neiges. Il a demandé pour ce quartier la même mesure de justice et le même traitement qui est accordé à d'autres quartiers excentriques, notamment Mercier, où l'on se rend avec un billet ordinaire. S'il est élu, il promet de déployer toute l'énergie nécessaire pour régler cette importante question d'une manière équitable.

Le Dr Lacombe a aussi expliqué longuement son programme et comment il administrera la ville. Il a été longuement applaudi.

Les autres orateurs ont été MM. Wilfrid Pilon, avocat, et Sam. Chabot.

La candidature du Dr Lacombe recueille tous les jours de nombreuses adhésions de contribuables importants.

Ce soir, grande assemblée, à la salle "La Casquette", 510 Mont-Royal Est.

On entendra de la musique flamande

Le concert belge de lundi soir au His Majesty's.

Ceux qui assisteront au concert donné lundi soir au His Majesty's par les artistes belges auront l'avantage d'entendre de la musique flamande et belge, comme on le verra au programme ci-dessous.

Parmi les œuvres qui seront interprétées sont celles de Jan Blockx et Peter Benoit qui étaient directeurs du conservatoire d'Anvers, ainsi que de Hubert et Dubois, ce dernier directeur actuel du conservatoire royal de Bruxelles.

Rappelons que les recettes de ce concert seront consacrées à soulager les misères des malheureux sujets du roi Albert. Le prix des billets varie de 20 centimes à \$2.00.

Voici maintenant le programme qui sera exécuté :

1. O Palermes! de l'Opéra "Les Vêpres Siciliennes" Verdi
2. Scène pour violoncelle Boccherini
3. A Dream Bartlett
4. a) Cavalleria Rusticana Mascagni
- b) Meilied (chanson flamande) Hubert
5. a) Fantaisie (musique flamande) Peter Benoit
- b) Papillons Olsen
6. Due de l'Opéra "Mignon" Amb. Thomas
7. "In an Old Fashioned Town" Squire
8. a) Nocturne Trowell
- b) Tarentelle Popper
9. a) La Jolie Fille de Perth Bizet
- b) Oms Vaderland Jan Blockx (chanson flamande)
10. Air de Reinhold de l'Opéra "Princesse d'Auberg" Jan Blockx (musique belge)
11. Source enchantée Dubois (musique belge)
12. "Carillon" Poème lyrique Sir E. Elgar
- Paroles de Cammaerts
- Récitante Mlle O. Bello
- Hymne National Belge (La Brabançonne), La Marseillaise
- M. Jan Collignon
- O! Canada, "God Save the King" M. W. Flanagan

Il se tue dans sa chute

Un ouvrier a trouvé la mort hier après-midi, à la Canada Cement Co., à la Longue-Pointe.

Cet ouvrier, du nom de Toni Stiniaz, est tombé d'une hauteur de 25 pieds, se fracturant la crâne.

La mort a été presque instantanée. L'ambulance de l'hôpital Général arriva, mais le mort avait fait son œuvre. Le corps de Toni a été déposé à la morgue pour enquête.

Le défunt demeurait rue St-Timothée.

Union Belge, du Dist. de Montréal

Les membres de l'Union Belge sont priés d'assister à la réunion de famille qui aura lieu au local de l'Union, le samedi, 26 février, à 9 heures précises du soir.

Ce qu'est maintenant le bill de Montréal

LE PROJET D'AMENDEMENTS A LA CHARTE DE NOTRE VILLE VIENT D'ÊTRE PUBLIÉ.

Nous avons cru intéressant pour nos lecteurs de publier ci-dessous les divers amendements qui ont été faits à la charte de notre ville et qui ont été présentés hier au Conseil législatif pour considération; aussi trouvons-nous ici le texte même des modifications principales apportées.

Les trente et un quartiers ci-dessous énumérés ne formeront à l'avenir que vingt quartiers nommés et composés comme suit :

1. Le quartier Saint-Jacques comprenant les quartiers Est, Centre et Saint-Jacques;
2. Le quartier Saint-Georges comprenant les quartiers Ouest et Saint-Georges;
3. Le quartier Sainte-Anne comprenant le quartier Sainte-Anne;
4. Le quartier Saint-Joseph comprenant les quartiers Saint-Joseph et Sainte-Cunonde;
5. Le quartier Saint-André comprenant le quartier Saint-André;
6. Le quartier Saint-Laurent comprenant le quartier Saint-Laurent;
7. Le quartier Saint-Louis comprenant le quartier Saint-Louis;
8. Le quartier Lafontaine comprenant le quartier Lafontaine;
9. Le quartier Papineau comprenant le quartier Papineau;
10. Le quartier Sainte-Marie comprenant le quartier Sainte-Marie;
11. Le quartier Hochéla comprenant le quartier Hochéla;
12. Le quartier Saint-Jean-Baptiste comprenant les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Duvernay;
13. Le quartier Saint-Gabriel comprenant les quartiers Saint-Gabriel, Emard et Saint-Paul;
14. Le quartier Saint-Denis comprenant cette partie du quartier Saint-Denis actuel située au sud de la rue Bélanger (Daniel), y compris le côté sud de ladite rue;
15. Le quartier Saint-Henri comprenant le quartier Saint-Henri;
16. Le quartier Notre-Dame-de-Grâce comprenant les quartiers Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce et Côte des Neiges;
17. Le quartier de Lorimer comprenant le quartier de Lorimer;
18. Le quartier Laurier comprenant le quartier Laurier;
19. Le quartier Ahuntsic-Bordeaux comprenant le quartier Ahuntsic, le quartier Bordeaux et cette partie du quartier Saint-Denis actuel non comprise dans le quartier Saint-Denis décrit au paragraphe 14;
20. Le quartier Mercier comprenant les quartiers Rosemont et Mercier;
21. Les mots "quartier" ou "quartiers" partout où ils se rencontrent dans la charte de la cité, signifient, selon le cas, un ou plusieurs des vingt quartiers ci-dessus désignés à moins que le contexte n'exige un sens différent.
22. Après les élections générales d'avril 1916, le conseil de la cité de Montréal aura le droit, par règlement voté par la majorité absolue, de modifier les bornes, plans et limites des quartiers ci-dessus désignés, pourvu que ces modifications ne puissent établir un nombre de quartiers excédant vingt.
23. Nulle personne ne pourra se porter à la même élection candidate à plus d'une charge soit comme échevin soit comme maire ou soit comme commissaire.
24. La durée de la charge de commissaire pour les commissaires élus à l'avenir ne sera que de deux années.
25. Le maire élu officieusement le président du bureau des commissaires, et dans le cas d'absence, le bureau élit un de ses membres pour présider ses assemblées.
26. Trois commissaires forment le quorum.

(A suivre à la page 7)

La mission d'hommes d'affaires en Europe

SIR GEORGE FOSTER A RECU HIER, LES DELEGUES DES CHAMBRES DE COMMERCE ET PARAIT VOULOIR FAVORISER PLUTOT TORONTO. — LA DELEGATION EST ATTENDUE EN FRANCE.

Les délégués de Montréal qui sont allés hier demander au ministre du commerce d'envoyer en France une

délégation d'hommes d'affaires canadiens, sont revenus hier soir et ceux que nous avons vus ne paraissent pas touchés du résultat de leur démarche.

Des délégués au nombre de 25, représentant tous les principaux corps commerciaux et industriels du pays, sont allés rendre à l'invitation de Sir George Foster qui voulait se renseigner sur l'opportunité d'une délégation d'hommes d'affaires en France.

Au ministre, tous les délégués ont tour à tour insisté non seulement sur l'opportunité d'une telle délégation, mais sur sa nécessité même en vue de rendre plus étroites les relations économiques franco-canadiennes. On a fait sentir au ministre qu'il fallait répondre aux avances faites par la France qui envoyait au Canada la mission Damour.

Le ministre après avoir entendu les délégués a exprimé l'opinion qu'on pourrait peut-être déléguer un groupe de trois ou quatre, auquel seraient adjoints des experts du gouvernement. Sir George Foster paraissait vouloir favoriser les vues de Toronto, mais il a promis de se renseigner sur l'opportunité d'une délégation d'hommes d'affaires en France.

Aucune décision définitive n'a encore été prise sur ce point, et les

corps intéressés seront avisés prochainement.

L'association des manufacturiers du Canada, représentée par M. J. Macrae, secrétaire, les délégués de Montréal étaient H. B. Walker, G. F. Benson, W. J. M. Shepherd, les représentants de la Chambre de Commerce de Montréal étaient M. Gravel, président, Frank Pauzé et Léon Lorimer. MM. Slater et Gignac représentaient la Chambre de Commerce de Québec. Les délégués du Board of Trade d'Ottawa étaient M. Cecil Bethune, le colonel J. W. Woods et M. Grant, représentant Toronto.

La Chambre de Commerce française s'était fait représenter par la Chambre de Commerce du district. Tandis qu'à Ottawa on parlait encore et qu'on hésite, une nouvelle de Paris nous annonce que M. Damour a déjà fait rapport au gouvernement et que ce dernier se prépare déjà à recevoir les délégués canadiens.

Le premier ministre Briand et le ministre du Commerce attendent nos représentants en avril. On leur accorde le transport gratuit sur les chemins de fer français et on leur ménage une visite dans les régions dévastées de la France en Champagne et en Lorraine. De plus, on a préparé déjà des entrevues avec les hommes d'affaires français. On attend avec la délégations quelques journalistes canadiens.

Le choix des candidats aux élections municipales

M. LEON TREPANIER SUGGERE UN MODE QUI SELON LUI, DEVRAIT ELOIGNER DE LA CANDIDATURE LES INDÉSIRABLES ET REDUIRE LES FRAIS D'UNE ELECTION.

M. Léon Trépanier, secrétaire du Comité des Finances de la Cité, vient de proposer un projet pour le choix des candidats aux élections municipales, et pour la réduction du coût des élections pour les candidats choisis.

"Tout le monde, dit-il, semble se soucier cette année plus que jamais, d'élire un conseil municipal, un groupe d'hommes sérieux plutôt qu'une bande de farceurs ou d'individus de mauvaise foi.

"Seulement, l'on trouve la même objection chez ceux qui seraient en mesure de représenter dignement à tous les points de vue la Cité, comme commissaires ou échevins.

"En effet, il répugne à un citoyen sérieux et honnête d'avoir recours aux manœuvres condamnables qui font le succès de la plupart des candidats aux charges administratives, et naturellement, pour triompher, il lui faut dépenser une somme considérable.

"Ne serait-il pas temps à Montréal d'inaugurer dans tous les quartiers, une campagne, dans le but d'éclairer l'opinion publique sur les obligations qui incombent à un électeur.

"A cet effet, je soumets humblement aux citoyens une bonne foi et aux esprits directs de tous les quartiers le projet suivant dont on pourrait faire l'essai dès cette année.

PROJET DE CHOIX DES CANDIDATS.

Que le Comité des Finances de la Cité, qui représente tous les éléments de notre population, se réunisse et fasse le choix dans chacun des quartiers de la ville de dix citoyens, qui se chargeront de convoquer les candidats principaux citoyens du quartier. Ces dix cents formeront la convention qui décidera du choix du candidat.

Cette convention constituée, en même temps un "Comité d'Etude Municipale" qui s'occupera en permanence suivant le plan suivant :

COMITE D'ETUDE MUNICIPALE

Dès que le candidat aura été mis en nomination, il deviendra le collaborateur et le secrétaire du COMITE D'ETUDE MUNICIPALE du quartier, entre les mains duquel il signera un engagement solennel.

Le COMITE qui sera la voix autorisée des électeurs se composera de deux cents (200) représentants du commerce, du monde professionnel et industriel et des unions ouvrières.

Il s'agira en convention régulière trois fois l'an, aux dates fixées, de la première réunion du comité, mais à la demande de vingt-cinq membres, une réunion pourra être convoquée pour des fins d'urgence.

Les devoirs du comité consisteront :

- 1.- A recueillir l'opinion des citoyens sur toute grande question se rapportant à l'administration municipale et à leur bien-être en général, et à formuler publiquement cette opinion dans une résolution officielle qui sera transmise au représentant du quartier.
- 2.- A surveiller les actes administratifs du représentant élu, et à lui faire connaître d'une façon catégorique les volontés de la majorité de l'électorat. A cette fin, le représentant municipal fera "l'ipso facto" partie du comité.
- 3.- A prendre connaissance et à transmettre officiellement à la convention, les suggestions écrites transmises par des citoyens du quartier, de façon à ce que chacun des électeurs puisse avoir sa part de discussion et la part de justice qui lui revient.
- 4.- A exercer contre le représentant (A suivre à la page 7).

ON NE VEUT PLUS DE M. PHIL. COUSINEAU A L'UNIVERSITE

Un placard remplace maintenant le portrait du professeur de droit constitutionnel. — Une résolution de protestation va être votée.

L'attitude prise par M. Philéon Cousineau au sujet de la question des écoles de l'Ontario a causé une vive émotion parmi les élèves de la Faculté des Droits de Laval où il est professeur de droit constitutionnel et de droit municipal. Un groupe assez nombreux d'étudiants a protesté, hier matin, contre le vote du chef de l'opposition, en enlevant son portrait de la salle des cours. Ce portrait a été mis en lieu sûr, dit-on, et il faudra beaucoup de recherches pour le retrouver.

La protestation a continué encore, au cours de 5 heures, et pour la rendre permanente, les protestataires ont placé à l'endroit où était le portrait de M. Cousineau, un énorme

placard imprimé sur lequel sont ces mots : "Ici est la place de Philéon Cousineau décapité pour son crime." Chez les étudiants on est unanime à approuver ceux qui ont pris cette initiative. Assurément, personne ne songe à défendre l'acte du chef de l'opposition, mais quelques-uns auraient voulu enregistrer leur désapprobation d'une manière plus conforme aux traditions de la carrière légale, c'est-à-dire en adoptant une résolution qui aurait été envoyée à M. Armand Lavergne, pour qu'il en donne lecture à la chaire.

Il est rumored que cela sera fait d'ici quelques jours, à une assemblée de tous les étudiants.

Un rouleau de chiffons pour cent dollars

C'EST LE TOUR QU'UN ITALIEN S'EST FAIT JOUER HIER. — LE FARCEUR S'EST FAIT Pincer.

Le constable Colangelo vient encore de se distinguer en opérant pour la seconde fois l'arrestation de Giovanni Canassa, accusé du vol d'une somme de \$130 à un nommé S. Marlo, grâce au truc toujours pratique du vol à l'échange.

Hier matin, Marlo était approché par Canassa qui lui racontait l'histoire habituelle : "J'ai une grosse somme d'argent, gardez-la moi, mais en échange donnez-moi quelque chose en garantie. Canassa remit à Mar-

lo un rouleau confectionné de vulgaires coupures de journaux, enveloppé de deux ou trois faux billets de banque et recevait en échange \$100 en bon argent.

Canassa disparaissait bientôt et Marlo n'eut d'autre consolation que d'aller se plaindre à la police.

Colangelo arrêta son homme, hier soir, sur la rue St-Laurent, à noter que Canassa est en liberté sous caution de \$400, ayant été arrêté ces jours derniers pour un fait semblable.

Les dépôts de banques et le Fonds patriotique

LE SENATEUR CHOQUETTE PROPOSE QUE LES DEPOTS DE BANQUE NON RECLAMES ET SE CHIFFRANT A \$1,000,000 SOIENT VERSES EN AIDE AUX FAMILLES DES SOLDATS.

Ottawa, 24. — Le sénateur Choquette proposa aujourd'hui, au Sénat, que les balances non-reclamées dans les banques canadiennes, se chiffrent à \$1,000,000, soient versées au Fonds Patriotique. Il déclara avoir examiné le livre bleu au titre des balances non-reclamées et il trouva qu'il y avait plus de \$800,000, qui avaient été déposées et non réclamées depuis plusieurs années et que \$200,000 at-

tendaient les chèques et les traites qui n'ont jamais été présentés à paiement.

L'hon. M. Loughheed, leader du gouvernement, dit qu'en vertu de l'acte des banques, après une période d'un certain nombre d'années, les balances non réclamées étaient versées au gouvernement. La proposition du sénateur Choquette semble équivalente à une confiscation.

L'idée religieuse chez les grands musiciens

L'ARTISTE AVEUGLE ALFRED LAMOUREUX A TRAITE, HIER, CET INTERESSANT SUJET A LA SCHOLA CANTORUM.

Au cours d'une intéressante et très instructive conférence donnée hier soir à la bibliothèque St-Sulpice, M. Alfred Lamoureux de la "Schola Cantorum" a développé, devant un auditoire nombreux et très vaillant l'un des sujets les plus propres à stimuler l'initiative inspiratrice de l'art canadien.

L'idée religieuse dans les œuvres des maîtres : tel a été le thème sur lequel le conférencier a brodé avec une verve, une science de l'art et une bonhomie familière qui lui ont attiré les applaudissements maintes fois renouvelés de l'assistance.

Les intermèdes ont été remplis par d'excellentes auditions du chœur de la "Schola Cantorum" sous la direction de son dévoué président, M. Charbonneau.

Les auditeurs d'élite savent avec quel art ont été rendus, — par exemple — le sanctus de Mozart et d'autres extraits des grands maîtres de la musique religieuse.

Des aveugles ont chanté comme le confondu, aveugle lui-même à parler — et rien ne peut mieux exprimer l'éloge qu'on pourrait faire de l'un et des autres.

M. Lamoureux a parlé d'abord de l'idée religieuse transmise en musique chez les peuples et les individus depuis le commencement du monde. Puis vici les grandes figures de St-Grégoire le Grand, le créateur du chant grégorien, de Guy d'Arrezzo, moine connu, qui enseigna, de St-Philipe de Néri qui en fit la propagande et enfin de Palestrina qui devait le porter à un degré d'art et d'expression sur lequel s'est basée l'inspiration créatrice de tous les maîtres glorieux venus par la suite.

Tout le monde, dit le conférencier, nait plus ou moins musicien et tout le monde a plus ou moins dans la vie l'idée de la musique; mais il y a l'inspiration, l'âme, le tempérament et la culture qui font les maîtres.

L'oratorio a synthétisé pendant longtemps l'essence même de la musique religieuse; ce fut Victorio, un prêtre d'Espagne, qui succéda à Palestrina à la chapelle Sixtine. Nos ancêtres immédiats à ce point de vue particulier ont, d'ailleurs, des liens d'intimité avec les ancêtres d'autrefois.

L'idée religieuse chez les classiques se rattache à trois écoles différentes : l'école française, l'école italienne et l'école allemande.

Voici qu'on nous montre les chanteurs et les musiciens du 17ème et du 18ème siècles; Baptiste Lully répondant à Louis XIV qui lui demande une audition immédiate : "Sir, vous êtes le maître de toutes choses et vous

avez le droit d'attendre; attendez."

Rameau, l'auteur de ces délicieuses cantiques dont l'écho ne s'est pas encore perdu : "Dans cette étable," "Il est né le divin Enfant" et "Ca bergers."

La mélodie est la caractéristique de la musique italienne comme l'harmonie est celle de la musique française.

L'abus de la période par des chanteurs d'occasion a fini par faire tomber dans le discrédit pendant un temps la musique italienne, mais le tempérament est resté, et l'Italie est, avec la France et l'Allemagne, la nation qui exerce l'une des influences les plus considérables au point de vue musical.

Les chanteurs italiens par l'exemple, souples et par l'ampleur de leur organe vocal ont beaucoup contribué pour leur part à faire de l'Italie le rang qu'elle mérite, mais la France n'a pas suivi leur exemple.

Le conférencier s'adresse à grands traits mais avec un sens inné de musicien les portraits de Gounod, de Debussy et de Saint-Saëns. Il montre comment leur élévation de pensée, leur culture et leur générosité d'âme transmises dans leurs partitions en ont fait les maîtres que l'on sait.

M. Lamoureux nous avait auparavant entretenus de quelques maîtres allemands : Handel, Bach, Mozart et Haydn; ce dernier qui écrit toute sa vie des chefs-d'œuvre en riant et qui

(A suivre à la page 5)

TEL. BEL. EST. 1584.

Chas. G. de Lorimer

Fleurs Naturelles et Artificielles.

250 RUE SAINT-DENIS — MONTREAL

(Près de la Gare)

Spécialité : Tributs floraux funéraires.

Compagnie Canadienne d'Administration 97 ST-JACQUES ADMINISTRATION AVANCÉE SUR LOYERS ASSURANCES

256-1-V-D

The ARICOUR HOTEL COMPANY

Limited